



جامعة بجاية
Tasdawit n'Bgayet
Université de Béjaïa

Université Abderrahmane Mira Bejaia

*Faculté des sciences économiques, commerciales et
des sciences de gestion*

Mémoire

*En vue de l'obtention du diplôme de master en
science de gestion*

Option : Comptabilité, audit

Thème

**Les procédures de réalisation d'un projet
d'investissement**

Cas : SPA ALGERIE TELECOM

Réalisé par :

M^{lle} LEGHOUINI MILLISSA

Encadrer par :

M. BRACHOUHE Bilal

Année universitaire : 2020-2021

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier en premier lieu Dieu tout puissant qui nous a donné le courage et la volonté pour réaliser ce travail.

Nous tenons à remercier vivement notre promoteur M. B. BRACHOUCHÉ qui nous a suivis, soutenu et orienter durant l'élaboration de ce travail.

Nous tenons à remercier également la directrice opérationnelle M^{me} F. ARJIBI d'Algérie Télécom de Bejaia pour son accueil au sein de l'établissement.

Nous remercions également notre promoteur au niveau d'Algérie Télécom M. D.BETTACHE Pour sa sympathie et son soutien tout au long de notre stage Ainsi que tout le département finance et comptabilité en particulier, M. A.Mahiou (Directeur des finance et comptabilité) et a M. L. KENNOUCHE (Chef département technique)

Nous adressons également un remerciement à nos enseignants qui nous ont enseigné tout le long de notre cursus universitaire.

Nos vifs remerciements s'adressent aux membres de jury qui ont accepté d'examiner notre travail.

En fin, nous remercions toute personne ayant participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

DÉDICACE

Je dédie ce travail à la personne qui m'inspire dans la vie, qui me donne le courage et la volonté pour avancer et qui a toujours été à mes côtés « Ma maman ».

A mon père qui m'a soutenu tout au long de mon cursus universitaire.

A mes très chères sœurs, « Ines et zahra » pour leurs amours et leurs présences et leurs soutiens.

A ma nièce « Léa » et mon neveu « Adam » que j'aime.

A mon très cher fiancé « Dady » qui m'a toujours soutenu et encouragé.

A mes meilleures amies « Damia, Jojo, Laldja, Melissa, Manel ».

A toute ma famille, à mes cousines « Nesrine et Lydia ».

SOMMAIRE

Remerciements

Dédicace

Introduction générale..... 1

CHAPITRE I : Projet d'investissement : généralités et notions de base

Introduction 4

Section 01 : Généralités sur les investissements..... 4

1- Définitions et typologies des investissements 4

2- Objectifs et amortissement des investissements..... 9

Section 02 : Projet d'investissement..... 16

1- Définitions et caractéristiques d'un projet d'investissement..... 16

2- Etapes d'étude d'un projet d'investissement..... 19

3- Importance et la complexité de la décision d'investissement 21

Section 3 : le mode de financement des investissements 22

1- Financement par fonds propres (financement interne)..... 22

2- Financement par quasi- fonds propres..... 26

3- Financement par emprunt (financement externe)..... 27

Conclusion :..... 31

Chapitre II : budgétisation et traitement comptable des investissements

Introduction 32

Section 01 : Généralités et élaboration du budget 32

1- Définitions et objectifs du budget 32

2- Rôles et typologies du budget 34

3- Principes et processus budgétaire..... 40

4- Processus d'élaboration d'un budget..... 41

Section 02 : Contrôle budgétaire et suivi des investissements. 43

1- Elaboration d'un budget prévisionnel d'un projet d'investissement..... 43

2- Contrôle budgétaire d'un projet d'investissement..... 46

3- Suivi d'investissement et procédure de contrôle budgétaire 49

4- Procédure du contrôle budgétaire..... 51

5- Limites du contrôle budgétaire et présentation du tableau de suivi d'investissement.... 52

Section 03 : Les immobilisations corporelles : notions de base 54

1- Définition des immobilisations corporelles 54

2- Classification des immobilisations corporelles	55
3- Evaluation initiale des immobilisations corporelles.....	56
4- Comptabilisation des immobilisations corporelles à l'entrée.....	58
5- Cas particulier	61
Conclusion :.....	65

CHAPITRE III : Projet d'investissement cas ALGERIE TELECOM

Introduction :	66
Section 01 : Généralité sur Algérie Telecom	66
1- Présentation d'Algérie Telecom :.....	66
2- Missions et objectifs d'Algérie Télécom :	67
3- Historique d'Algérie Télécom :.....	68
4- Le groupe d'Algérie Telecom :	70
5- Les services offerts par Algérie Télécom :.....	70
6- Organigramme de l'entreprise :	71
Section 2 : démarche, budgétisation, réalisation et comptabilisation d'un projet d'investissement	72
1- Procédure d'élaboration des budgets.....	72
2- Procédure de réalisation du projet d'investissement.....	72
Section 03 : Cas travaux de réalisation d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibre optiques.	82
1- Identification du projet :.....	82
2- Planning de réalisation :.....	82
3- Suivi de l'investissement :	84
4- Le traitement comptable.....	89
Conclusion :.....	92
Conclusion générale	93

ANNEXE

Résumé

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Tableau d'amortissement (mode linéaire).....	12
Tableau 2 : Tableau d'amortissement (mode dégressif).....	13
Tableau 3 : Tableau d'amortissement (par composantes).....	15
Tableau 4 : Tableau d'amortissement (mode par unité de production).....	15
Tableau 5 : Le calcul de la CAF.....	24
Tableau 6 : Présentation schématique d'un budget de trésorerie.	39
Tableau 7: La structure du plan de financement.	48
Tableau 8 : La structure du budget de financement.....	49
Tableau 9: Suivi du planning de réalisation.	50
Tableau 10 : Suivi des coûts par engagement.....	51
Tableau 11 : Tableau de suivi d'investissement.....	53
Tableau 12 : La liste des immobilisations corporelles.	55

Liste des figures :

Figure 1: les modalités de financement.....	22
Figure 2: Le processus de prévision et de gestion budgétaire.....	43
Figure 3 : Le processus de mesure de la performance.....	45

Liste des abréviations :

ABC	Activity Based Costing
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet détaillé
AT	Algérie Telecom désigne l'Opérateur des Télécommunications
ATM	Algérie Telecom Mobilis
ATS	Algérie Telecom Satellite
BC	Bon de commande
BFR	Besoin en fond de roulement
BFRE	Besoin en fond de roulement d'exploitation
BPU	Bordereau des prix unitaire
CACOBATH	Caisse nationale des congés payés et du chômage-intempéries des Secteurs du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Hydraulique
CAF	La capacité d'autofinancement
CASNOS	Caisse Nationale de Sécurité sociale des Non-Salariés
CCAG	Cahier de clauses administratives générales
CF	Cash-flows
CNAS	Caisse Nationale des Assurances Sociales
CPS	Cahier de prescriptions spéciales
CPT	Cahier de prescriptions techniques
DFC	Département de finance et comptabilité
D/CMP	Directeur cellule maintenance p
DR	Délais de récupération
DO	Directrice Opérationnelle
EBE	Excédent brut d'exploitation
GMPCS	Global Mobile Personal Communication System
HT	Hors taxe
NIF	Carte d'immatriculation fiscale
ODS	Ordre de démarrage de service
PME	Petite et moyen entreprise
PV	Procès-verbal
SF	Service fait
SPA	Société à Responsabilité Limité
Td	Taux dégressif
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VNC	Valeur nette comptable
VO	Valeur d'origine
VSAT	Very Small Aperture Terminal

Introduction générale

Dans le processus de développement, quelles que soient les activités engagées, l'entreprise s'efforce de maximiser les profits et d'investir dans de nouvelles idées et de nouvelles installations pour promouvoir la croissance économique du pays et la prospérité de la population. Par conséquent, les décisions d'investissement sont très importantes. L'investissement est donc une condition nécessaire au développement et à la création.

« Investissement » désigne la mise à disposition d'un capital fixe de production et de commercialisation pour l'entreprise, entraînant le gel de la disponibilité à moyen et long terme. De ce fait, l'entreprise s'est engagée longuement et a perdu la flexibilité financière pour saisir les nouvelles opportunités qui se sont présentées. Il s'agit donc d'un pari raisonnable, équivalent à dépenser un certain ou presque certain montant aujourd'hui, en espérant gagner un montant incertain dans les prochains mois ou années.

Cependant, dans toute entreprise, les dirigeants doivent prendre une série de décisions pour assurer le bon fonctionnement et la continuité de leurs activités. Par conséquent, en raison de l'influence de la situation, les crédits nécessaires doivent être prévus, organisés, répartis, comptabilisés, contrôlés et discutés dans un premier temps. Cependant, nous ne pouvons planifier que du contenu organisé et vérifiable.

La mise en œuvre d'un projet d'investissement nécessite l'utilisation de ressources de financement, indispensables pour assurer la couverture de ses coûts, ainsi que des méthodes et outils basés sur l'application de techniques quantitatives et qualitatives d'aide à la décision. Pour encadrer les projets d'investissement, les entreprises doivent avoir une gestion dynamique, c'est-à-dire une gestion budgétaire.

Par conséquent, le budget est l'un des outils les plus couramment utilisés pour planifier et contrôler la gestion organisationnelle. La méthode budgétaire donne aux managers une vision d'avenir et les met en bonne position pour saisir les opportunités

La comptabilité est considérée comme un système d'organisation de l'information financière, permettant d'enregistrer toutes les opérations effectuées par l'entreprise au cours de ses activités.

Elle s'appuie toujours sur des règles, principes et méthodes comptables pour fournir des informations fiables, pertinentes et véridiques afin de procéder à des comparaisons de performances régulières pour évaluer l'évolution du corps principal, dans une optique de continuité d'activités et de faciliter des prises de décisions

C'est dans le même ordre d'idées que s'inscrit notre travail de recherche intitulé : «les procédures de réalisation d'un projet d'investissement ».

En effet, l'intérêt de notre mémoire est d'une part, la présentation des types d'investissements et l'étude d'un projet d'investissement ainsi que ces modes de financement et d'autre part, la gestion budgétaire ainsi que la comptabilisation des immobilisations corporelles.

Afin de mieux cerner mon étude, on doit d'abord répondre à une question qui nous semble primordiale, à savoir :

« Quelles sont les étapes à suivre pour la réalisation d'un projet d'investissement ? ».

Pour mener à bien ce travail de recherche, on pense qu'il est nécessaire de s'appuyer sur une série de problèmes découlant du problème principal, à savoir :

- Pour qu'elle raison l'entreprise doit investir ?
- De quelle manière l'entreprise contrôle-t-elle ses investissements contre d'éventuels risques ?
- Quel est le processus d'élaboration de budget ?
- De quelle manière sont traitées les immobilisations corporelles suivant les méthodes d'évaluation ?

Afin de délimiter le champ de recherche de notre travail, et pour répondre à ces interrogations, on va émettre des hypothèses préalables aux questions précédemment cités :

- **Hypothèse N°01** : L'entreprise investit pour assurer sa survie et son développement.
- **Hypothèse N°02** : Le rôle du contrôle d'investissement est de minimiser le degré du risque.
- **Hypothèse N°03** : Le processus budgétaire est une série d'activité ordonnée, qui permettent d'apprécier la réalisation d'un budget.
- **Hypothèse N° 04** : Les immobilisations corporelles concernent la partie la plus importante des investissements productifs de l'entreprise, donc elles nécessitent un traitement comptable assez souple pour ce qui est de l'évaluation initiale et plutôt malaisé pour ce qui est de l'évaluation postérieure.

En vue de vérifier nos hypothèses, on a adopté une méthodologie de recherche basée sur le recueil d'information et des données nécessaires en s'appuyant sur la consultation d'un certain nombre d'ouvrages, des mémoires ainsi que des sites internet. Afin de mettre en pratique nos connaissances théoriques et avoir une vision concrète du sujet, on a effectué un stage pratique au sein de la SPA ALGERIE TELECOM

Le présent travail s'est appuyé sur la démarche suivante :

- ❖ Dans le premier chapitre, généralité et notions de base d'un projet d'investissement et différents modes de financement.
- ❖ Dans le deuxième chapitre, budgétisation et traitement comptable des investissements.
- ❖ Dans le dernier chapitre, qui porte sur l'étude de cas qui est les procédures d'attribution d'un projet et le suivi budgétaire ainsi que son évaluation comptable.

CHAPITRE I

Projet d'investissement : généralités et notions de base

CHAPITRE I : Projet d'investissement : généralités et notions de base

Introduction

La survie et le développement de toute entreprise reposent sur l'amélioration et le développement des méthodes de production et de commercialisation, qui nécessitent des investissements plus ou moins importants et à divers niveaux : technique, commerce, finance, main-d'œuvre, etc. Il est reconnu que chaque fois qu'une entreprise décide d'augmenter son capital de production, c'est de l'investissement dont il s'agit.

Pour cette raison, l'objectif du chapitre 1 est de clarifier les termes et concepts de base qui aident à mieux comprendre les concepts d'investissement. La première partie traite des principes de base de l'investissement, et la deuxième partie traite des projets d'investissement. La dernière partie énumère les différents modes de financement

Section 01 : Généralités sur les investissements

Dans cette section on va réunir l'ensemble des définitions et concepts de base qui se réfèrent à l'investissement d'une manière générale.

1- Définitions et typologies des investissements

L'investissement est l'un des principaux outils de gestion utilisés par l'entreprise pour améliorer ses performances et sa rentabilité, il diffère de plusieurs concepts selon le point de vue adopté. Dans ce qui suit, je vais définir l'investissement selon quatre visions différentes.

1-1- Définitions

« L'investissement est l'engagement de ressource (capitaux propres, emprunts) dans des projets industriels ou commerciaux dont on attend des profits futurs »¹.

A- Selon les comptables

En comptabilité, on définira un investissement comme étant « tout bien meuble ou immeuble, corporel ou incorporel, acquis ou créé par l'entreprise, destiné à rester durablement sous la même forme dans l'entreprise »²

¹ G. LANGLOIS & C. BONNIER & M. BRINGER, « Contrôle de Gestion », éditions Foucher, Paris 2006, P386.

² M. GERONIMI, « De la comptabilité à l'analyse financière », édition Gasion Berger, Paris 1996.P183.

B- Selon les économistes :

« L'investissement est tout sacrifice des ressources fait aujourd'hui, dans l'espoir d'obtenir dans le futur, des résultats, certes, étalés dans le temps mais d'un montant total supérieur à la dépense initiale »³

C- Selon les gestionnaires

Les gestionnaires quant à eux considèrent l'investissement comme un coût pour l'entreprise susceptible de générer des flux nets positifs, SIMON&TRABELSI ont défini l'investissement comme « une acception plus large, car elle prend en compte certaines charges d'exploitation (frais de démarrage, publicité, formation, recherche...etc.)⁴ »

D- Selon les financiers

Pour le financier, l'investissement est « une immobilisation du capital qui produit des revenus à long terme et à ce titre doit être financé par des capitaux permanents (capitaux propres ou l'emprunt à long terme). Les investissements de maintien et de modernisation se prêtent aisément à une étude financière car les dépenses d'investissement, des gains de productivité ou les économies de coût peuvent être chiffrés »⁵. En revanche les investissements humains et sociaux ne sont pas étudiés car ils n'ont pas de finalité au niveau de la rentabilité.

1-2- Typologies d'investissement

Au terme de l'analyse économique de l'investissement, nous pouvons distinguer différents types de classement :

A- Par nature comptable

« L'organisation du Plan Comptable identifie trois types d'investissements qui se distinguent selon la nature de l'actif acquis »⁶.

a- Les investissements immatériels

Ils se caractérisent par l'acquisition d'un bien qui améliore le potentiel productif de l'entreprise.

³ BOUGHAB. A « Analyse et évaluation des projets », BERTI, édition Alger 2005, cit p1

⁴ F.X.SIMON & M.TRABLSI, « Préparer et défendre un projet d'investissement », édition Dunod, Paris 2005. Cit, P13.

⁵ F.MAXI, « Gestion financière de l'entreprise », édition Dunod, Paris 2008, P105.

⁶ M. GEROMINI, « De la comptabilité à l'analyse financière », édition Gascion Berger, Paris 1996 Cit, PP183 – 185.

Les principaux investissements immatériels sont :

- Les frais de recherches et de développement ;
- La formation des salariés ;
- L'acquisition de logiciel ;
- L'achat de brevets ou de licences d'exploitation ;
- Les frais publicitaires.

c- Les investissements matériels

Ils sont relatifs à tous les biens ou les équipements que l'on ajoute au patrimoine de l'entreprise.

Les principaux investissements matériels sont :

- Les terrains ;
- Les constructions ;
- Les bâtiments ;
- Le matériel industriel ;
- Le matériel de bureau et informatique.

c- Les investissements financiers

L'investissement financier comprend l'acquisition de dette ou l'achat de titres financiers à conserver dans une stratégie à long terme, dans le but d'avoir un pouvoir de décision dans les sociétés liées.

Les principaux investissements financiers sont :

- Les titres de participation ;
- Les titres immobilisés ;
- Les prêts accordés par l'entreprise ;
- Les dépôts et cautionnements.

B- Par objectifs

C'est la classification la plus fréquemment rencontrée car elle correspond au schéma d'allocation des ressources le plus pertinent. Dans ce cas, l'investissement peut être divisé en quatre rubriques principales :

a- Les investissements productifs

Ils comprennent notamment :

- Les investissements de remplacement ou de renouvellement ;
- Les investissements de capacité ou d'expansion ;
- Les investissements de productivité ou de modernisation qui permettent de diminuer les coûts de revient des produits ou d'en améliorer la qualité ;
- Les investissements de diversification ou d'innovation dont l'objectif est en général, de créer des produits nouveaux ou de pénétrer de nouveaux marchés.

b- Les investissements socialement responsables (obligatoire ou réglementaires, protection de l'environnement)

Ils veillent au respect de la législation relative à la santé, la sécurité, l'environnement, etc., ou le respect des conventions collectives, accords d'entreprise. Ces investissements obligatoires dépendent de l'espace et du temps, car la législation de chaque pays est différente.

c- Les investissements stratégiques

Ils sont le plus souvent initiés par des dirigeants d'entreprise et poursuivent des objectifs divers. Ils sont généralement caractérisés par l'échelle (reprise d'entreprise) et le niveau de risque. Ils visent à créer les conditions les plus favorables pour assurer l'avenir de l'entreprise et peuvent s'inscrire dans une stratégie offensive ou défensive.

d- Les investissements par processus

Nous recommandons, en particulier pour les activités de services et les investissements incorporels, de s'interroger sur la pertinence d'une catégorisation par grands processus : innovation, marketing, commercialisation...etc. L'analyse des projets d'investissements par processus vise alors à favoriser tout type de projet contribuant à améliorer ces

processus en termes de coût, délai, qualité, utilité ⁷.

C- Par le risque

On distingue :

a- Les investissements comportant peu de risque

Il s'agit d'investissements de renouvellement et de productivité, car les caractéristiques et les effets de ces investissements sont connus. Les investissements dans les mises à jour de la productivité maintiennent l'entreprise dans son état actuel. L'investissement dans la productivité peut augmenter la productivité

b- Les investissements très risqués

Ce sont des investissements de capacité et des investissements d'innovation car ils sont conçus pour changer l'état actuel de l'entreprise. Par conséquent, ces investissements font passer l'entreprise du connu à l'inconnu.

- Les investissements de capacité ont pour effet une extension des moyens de l'entreprise. Et l'étude de ce type d'investissement se fait à partir de l'analyse des données du présent avec un risque d'autant plus grand que le projet sera important.
- Les investissements d'innovation ont pour effet de modifier plus précisément la situation actuelle de l'entreprise. Ils seront en effet à l'origine de la naissance et de développement d'une ou plusieurs activités nouvelles ou de marche nouveaux, dont l'entreprise n'a pas l'expérience et au sujet desquels. Elle ne dispose évidemment pas d'historique⁸.

D- Par l'échelonnement des flux financiers du projet

Il existe quatre types d'investissement classé selon l'échelonnement des flux financiers

a- Fond ponctuel, revenu ponctuel (point input, point output)

- Flux négatif d'investissement en année 0.
- Flux positif en année n.

⁷ F.X.SIMON & M.TRABLSI, Op.Cit, P44

⁸ F.X.SIMON & M.TRABLSI, Op.Cit, P45.

b- Dépense ponctuel, revenue continus (point output, continuos inputs)

- Flux négatifs d'investissement en année 0.
- Flux positifs d'exploitation à partir de l'année 1.

c- Dépense continues, revenu ponctuel (continuos outputs, point input)

- Flux négatif d'investissement pendant plusieurs années.
- Flux positifs d'exploitation en année n.

d- Dépense continues, revenus continus (continuos outputs, continuos inputs)

- Flux négatif pendant plusieurs années.
- Flux positifs d'exploitation avant l'achèvement de l'investissement et jusqu'en année n⁹

2- Objectifs et amortissement des investissements

Chaque investissement poursuit ces propres objectifs, à partir des différentes modes d'amortissement.

2-1- Objectifs des investissements

L'investissement de l'entreprise suit quatre motivations essentielles :

A- Maintenir en l'état l'outil productif

Cette motivation est généralement liée à des investissements alternatifs, qui sont rarement exactement les mêmes en raison du développement technologique. Et cela s'accompagne généralement d'une augmentation de la productivité, ce qui permet de minimiser les coûts (consommation réduite de facteurs travail ou de facteurs capitaux). Ce type d'investissement, sa politique industrielle ou commerciale

B- Se moderniser

Il a deux objectifs principaux : augmenter significativement la productivité pour maintenir la compétitivité dans un marché très concurrentiel ou modifier la ligne de production principale pour améliorer la gamme de produits. Ce type d'investissement peut entraîner des risques techniques importants et affectera sérieusement les besoins en fonds

⁹ F.X.SIMON & M.TRABLSI, Op.Cit, PP46 - 48.

de roulement (BFR), notamment lorsque les politiques de stockage ou de commercialisation changent.

C- Se développer

L'investissement de croissance équivaut à un investissement de capacité, mobilisant de nombreuses ressources afin d'acquérir de nouvelles parts du marché, il aboutit souvent même à la création de filiales. Le choix de leur location peut être parfois motivé par une législation fiscale ou sociale avantageuse (subventions et exonérations diverses, aide à l'embouche exemption de charges sociales...etc.).

D- Investissement stratégique

Il arrive que « les dirigeants de l'entreprise justifiant la réalisation de certains investissements par leurs caractères stratégiques. Ces investissements dont la rentabilité est le plus souvent aléatoire, en raison notamment de leur horizon à très long terme. Ils sont généralement motivés par des éléments de contexte, c'est le cas par exemple, lorsque les entreprises décident de changer de métier, de pénétrer un nouveau marché, ou encore de racheter des concurrents afin de se créer une position dominante »¹⁰. La caractéristique de ce type de transaction est que l'investissement initial est très important et intrinsèquement risqué. En cas de succès, il peut donner à l'entreprise un avantage concurrentiel au fil du temps.

2-2- Amortissement des investissements

L'amortissement est la consommation annuelle des avantages économiques des immobilisations, c'est-à-dire que l'entité tiendra compte de la valeur des immobilisations (à condition que l'actif soit amortissable); de l'inventaire au règlement annuel.

A- Définitions et objectifs d'amortissement

a- Définitions

L'amortissement des immobilisations est « la constatation comptable de la dépréciation irréversible de la valeur de certains éléments de l'actif immobilisé ». Cette dépréciation peut avoir pour origines des facteurs physiques, techniques ou économiques :

- **Physique** : C'est l'usure des équipements utilisés dans les opérations de

¹⁰ J.CHRISSOS & R.GILET, « Décision d'investissement », 2^{ème} édition Darios & Pearson éducation, France 2003-2008, P110

l'entreprise

- **Techniques** : Correspondent au progrès technologique qui rend obsolète tout le matériel ancien avec l'apparition d'un nouveau matériel plus performant.
- **Économique** : l'évolution des besoins des clients et le changement des goûts des consommateurs.

Les éléments de l'actif immobilisé concernés par l'amortissement sont notamment :

- Immobilisations corporelles ;
- Immobilisations incorporelles ;
- Immobilisations financières.

b- Objectifs

Par la technique de l'amortissement par dépréciation des immobilisations. Une entreprise se peut viser plusieurs objectifs :

- D'abord, elle consiste à réviser la valeur des immobilisations pour montrer la valeur de marché (d'échange)
- Ensuite, elle vise à amortir le coût des immobilisations sur plusieurs années (éviter de reporter le poids des coûts d'investissement sur une seule année qui profite des autres années) ;
- Enfin, l'entreprise soustrait une partie de ses bénéfices des impôts et des dividendes pour l'économiser et l'utiliser plus tard pour financer de nouveaux investissements.

B- Modes d'amortissement

Le mode d'amortissement est « la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entité », qui peut être déterminé en termes d'autres unités d'œuvre que les unités de temps, et ces modes doivent être réexaminés au minimum chaque année.

Différents modes d'amortissement peuvent être utilisés pour répartir de façon systématique le montant amortissable d'un actif sur sa durée d'utilité. Ces modes incluent « le mode linéaire, le mode dégressif, mode par composant et le mode des unités de production,»¹¹.

¹¹ Mme AMIZ Aziza, « Comptabilité des opérations courantes », Royaume du Maroc, P76

a- Mode d'amortissement linéaire

L'amortissement linéaire conduit à une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif si la valeur résiduelle de l'actif ne change pas.

Tableau 1 : Tableau d'amortissement (mode linéaire).

Année	Valeur d'origine	Amortissement	VNC
1			
Jusqu'à			
N			00

Source : A. Tazdait, « maîtrise du système comptable et financier », édition ACG Alger, 1^{ere} édition, Alger, P243.

$$\text{Amortissement} = \text{Dette} / \text{nombre d'années}$$

$$\text{VNC} = \text{VO} - \text{Amortissement}$$

b- Mode d'amortissement dégressif

Ce mode conduit à une charge décroissante sur la durée d'utilité de l'actif.

Le calcul du taux d'amortissement dégressif est le résultat de la multiplication du taux d'amortissement linéaire par l'un des coefficients proportionnellement à la durée d'utilité de l'actif¹².

Avec :

3 à 4 ans → 1,5

5 à 6 ans → 2

Au-delà de 6 → 2,5

¹² A. Tazdait, « maîtrise du système comptable et financier », édition ACG Alger, 1^{ere} édition, Alger, PP243-244.

Tableau 2 : Tableau d'amortissement (mode dégressif).

Année	Taux	Base d'amortissement	L'annuité	VNC en fin d'exercices
1				
Jusqu'à				
N				

Source : A. Tazdait, « maîtrise du système comptable et financier », édition ACG Alger, 1ere édition, Alger, P244

- **Calcul de taux**

Le taux = 100% / nombre d'année

Le taux dégressif = le taux * le coefficient
proportionnel à la durée d'utilité de
l'actif

- **Calcul des Annuités et VNC**

- ✓ **1^{er} Annuité et VNC1 :**

Annuité 1 = VNC * le taux dégressif (td)
VNC1 = Valeur d'origine (VO) – Annuité 1

- ✓ **2^{eme} Annuité et VNC 2 :**

Annuité 2 = VNC 1 * td
VNC 2 = VNC 1 – Annuité 2

Remarque : les mêmes calculs pour les années à suivre.

c- Amortissement par composantes

Selon IAS 16, les entreprises doivent comptabiliser et amortir individuellement chaque partie d'un actif dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'actif.

Dans les cas suivants, les composants d'un actif sont traités comme des éléments distincts :

- Ils ont des durées d'utilité différentes ;
- Fournir des avantages économiques à différentes vitesses.

Pour déterminer les composants, deux étapes peuvent être effectuées:

- **Une première étape technique** : Une étude préalable doit être menée sur la possibilité de décomposer les principaux éléments en composants et leur fréquence de mise à jour.
- **Une deuxième étape comptable** : les données techniques doivent être cohérentes avec les règles de comptabilisation des actifs.

Face aux avis techniques sur les données de remplacement historiques, ou le cas échéant, la confirmation des réserves de réparation majeure est généralement revue pour arrêter un plus petit nombre de composants.

En pratique, plus l'actif est complexe et plus sa durée d'utilisation est longue, plus le besoin de révéler les composants est important.

En utilisant la méthode des composants, pendant la période de remplacement des composants, la valeur nette comptable de la partie de l'actif qui est remplacée et décomptabilisée, qu'elle soit ou non comptabilisée en tant que composant à la date de confirmation initiale de l'actif.

❖ Les catégories des composantes

Il existe deux catégories de composants :

- **Les éléments destinés à être remplacés** : Ce sont les principaux composants des immobilisations corporelles et doivent être remplacés régulièrement pendant la durée d'utilisation prévue des immobilisations.

➤ **Les dépenses de gros entretiens** : les dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de grosses réparations ou de grande révision en application de lois, règlements ou de pratiques constantes de l'entreprise font l'objet de composant spécifique¹³.

Tableau 3 : Tableau d'amortissement (par composantes).

Date	Valeur initiale	Amortissement	Amortissement cumulé	Valeur finale
1				
Jusqu'à				
N				

Source : A. Tazdait, « maitrise du système comptable et financier », édition ACG Alger, 1^{ère} édition, Alger,

d- Mode d'amortissement par unité de production

Cet amortissement est basé sur les deux éléments suivants :

- La capacité de production prévue pour l'actif ;
- La durée du service en production de l'immobilisation¹⁴.

Tableau 4 : Tableau d'amortissement (mode par unité de production)

Année	Unité	Taux %	Amortissement

Source : A. Tazdait, « maitrise du système comptable et financier », édition ACG Alger, 1^{ère} édition, Alger, P249

- **Calcul du taux d'amortissement.**

Le taux d'amortissement = VO / \sum d'unités produites

L'amortissement = unité produit par année x le taux d'amortissement

¹³ A. Tazdait, « maitrise du système comptable et financier », édition ACG Alger, 1^{ère} édition, Alger, P247.

¹⁴ A. Tazdait, « maitrise du système comptable et financier », édition ACG Alger, 1^{ère} édition, Alger, P249.

Section 02 : Projet d'investissement.

Dans cette section on va faire une étude globale sur les caractéristiques et les étapes d'étude d'un projet d'investissement et enfin l'importance la complexité de la décision d'investissement.

1- Définitions et caractéristiques d'un projet d'investissement

Les projets d'investissement ne se limitent pas à une définition, mais répondent aux mêmes caractéristiques.

1-1- Définitions

« Le terme projet fait l'objet d'une utilisation fréquente. Partons d'une définition étymologique. L'investissement est représenté par des immobilisations nouvelles corporelles ou incorporelles (éléments de dépenses dont la durée de vie est supérieure à un an). Un projet est un ensemble cohérent d'activités »¹⁵.

Quelques autres définitions peuvent être signalées

« Un projet est un ensemble cohérent d'activités influençant les flux monétaire de l'entreprise »¹⁶.

« Un projet est un ensemble d'investissements qui doit être achevé pour avoir une valeur réelle pour l'exploitation et ne contient pas de sous-ensembles ayant cette propriété »¹⁷.

1-2- Caractéristiques d'un projet d'investissement

Un projet d'investissement a les caractéristiques suivantes :

A- Le capital investi

Il s'agit de l'investissement total prévu. Il comprend:

- Le prix d'achat en HT (ou coût de fabrication) ;
- Les frais accessoires (frais de transport, d'installation) ;
- L'augmentation de besoin en fonds de roulement d'exploitation.

¹⁵ R.HODAYER, « Evaluation financière des projets », 2^{ème} édition Economica, Paris 1999, P9.

¹⁶ Ardoin, « Le contrôle de gestion », 2^{ème} édition Economica, France 2000, P175.

¹⁷ Stengel. « Le choix des investissements dans une économie incertaine », 3^{ème} édition, Paris, P20.

En effet, l'augmentation des activités liées à la mise en place d'investissements a pour effet d'argumenter la différence (stocks + créances clients – dettes d'exploitation)

L'augmentation du BFRE doit être considérée comme un nouvel investissement lié au projet. Cela ne causera pas de dépréciation. Il a été recyclé à la fin du projet.

B- La durée de vie

L'évaluation de la durée de vie de l'investissement détermine la rentabilité des projets d'investissement. En général, nous utilisons une durée d'amortissement ou une durée plus courte (selon la fiabilité de la prévision).

C- les flux de trésorerie générés par le projet

a - Notion des cash-flows

Les projets d'investissements attendus de l'entreprise :

- Soit apporter une entrée nette de fonds (recettes – dépenses) ;
- Soit il permet des économies à certains niveaux de coûts d'exploitation.
- Ces rentrées de fonds ou épargnes sont traditionnellement appelées flux de trésorerie (cash-flow).

$$\text{Cash-flow} = \text{Recette} - \text{Dépenses}$$

b- Evaluation des cash-flows

La plupart des éléments constitutive des cash-flows (chiffre d'affaires, coûts, impôt sur le bénéfice) sont évalué prévisionnellement. Il en résulte que les cash-flows sont, obligatoirement, entachés d'une certaine incertitude.

Le calcul des cash-flows doit se faire indépendamment de mode de financement envisager pour le projet. (Ce qui revient à considérer que le financement a lieu par des capitaux propres). La décision d'investissement et la décision du choix de financement sont deux décisions distinctes et successives...

De l'observation ci-dessus, il résulte que si un projet n'est pas autofinancé à 100%, les cash-flows sont différents des CAF, celle-ci intégrant les charges d'intérêt.

Les cash-flows sont calculés nets d'impôt. L'impôt sur les bénéfices fait partie des dépenses imputables au projet.

Dans la mesure où l'on admet qu'il y a identité entre recette et chiffre d'affaires d'une

part, et autre dépenses et charges décaissables d'autre part, on peut écrire ¹⁸:

$$\text{Cash-flow} = \text{Chiffre d'affaires} - \text{Charges décaissables}$$

Or, on a aussi

$$\text{Résultat net} = \text{Chiffre d'affaires} - (\text{Charges décaissables} + \text{Dotations})$$

De ces deux relations, on déduit

$$\text{Cash-flow} = \text{Résultat net} + \text{Dotation}$$

c- La valeur résiduelle

À la fin de sa durée d'utilisation, le bien, objet de l'investissement, peut être cédé. Comme il est alors totalement amorti, le produit de la cession constitue une plus-value. Cette plus-value étant, dans le cas général, inférieure au total des amortissements pratiques, il s'agit, sauf exception, d'une plus-value à court terme, imposée au taux normale. Le produit de cession net d'impôt doit être ajouté au dernier cash-flow¹⁹.

d- Le taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé est la rentabilité exigé par l'entreprise. Il est égal au coût de capital finançant le projet. Il est exprimé par un taux d'intérêt. Pour pouvoir comparer les différents cash-flows appartenant à des périodes différent on utilise la méthode d'actualisation. Elle permet de déterminer la valeur d'une somme S_0 ($t = 0$) qu'il faudrait placer à un taux d'intérêt (r) si l'on veut obtenir en ($t = n$) la valeur futur S_n .

¹⁸ S.ERIC, « Gestion Financier », 2^{ème} édition Economica ,Paris 2000, P149

¹⁹ J.BARREAU & J.DELAHAYE, « Gestion Financière », 4^{ème} édition Dunod, Paris 1995, P320.

En actualisant en ($t = 0$), on a ²⁰:

$$S_0 = S_n / (1+r)^n$$

S_0 : la somme en ($t = 0$) ;

r : le taux d'intérêt ;

S_n : la valeur future ;

n : nombre d'année.

2- Etapes d'étude d'un projet d'investissement

Les décisions d'investissement doivent tenir comptes des objectifs de l'organisation ainsi que de sa stratégie. L'étude d'un projet d'investissement s'effectue en six étapes :

2-1- Identification des catégories de projet

Nous déterminons les types de projets nécessaires pour atteindre les objectifs organisationnels. Ils sont étroitement liés à la stratégie de l'organisation. Par exemple, la stratégie peut consister à augmenter les revenus en ciblant de nouveaux produits, clients ou marchés. Vous pouvez également réduire les coûts en améliorant la productivité et l'efficacité. Cette étape relève essentiellement de la responsabilité du responsable des opérations.

2-2- Recherche des projets

Exploration de diverses possibilités d'investissement adaptées aux stratégies et aux objectifs. Des équipes de toutes les parties de la chaîne de valeur évaluent les options pour la technologie, l'équipement et les caractéristiques du projet.

Certaines options ont été exclues à ce stade. D'autres questions seront explorées plus en profondeur dans la prochaine étape.

²⁰ S.ERIC,Op. ,« Gestion Financier », 2^{eme} edition Economica, Paris 2000 . P151.

2-3- Collecte de l'information

Déterminer le coût et les conséquences de divers projets. Ces conséquences peuvent être quantitatives et qualitatives. Le processus de sélection des projets est principalement basé sur des critères financiers, mais les critères quantitatifs et qualitatifs non financiers ne doivent pas être ignorés. Le responsable de la comptabilité de gestion participe à cette prévision.

2-4- Sélection

Nous choisissons le projet à mettre en œuvre. Les projets sélectionnés sont ceux qui présentent la plus grande différence entre les avantages attendus et les coûts prévus. Cette procédure ne considère que les bénéfices quantifiés en unités monétaires.

Les gestionnaires réévaluent les résultats de cette procédure à travers une évaluation personnelle des normes non financières. Cette évaluation des coûts et des bénéfices est souvent de la responsabilité du directeur de la comptabilité de gestion.

2-5- Financement

On réunit le financement du projet ; le financement est assuré par la capacité d'autofinancement de l'organisation et par le marché financier (capitaux propres et endettement). La responsabilité du financement incombe souvent à la fonction de trésorerie.

Cette étape peut précéder l'étape 4 dans le cas où l'obtention d'un financement est un préalable aux choix du projet²¹.

2-6- Réalisation et contrôle

On lance l'exécution du projet et on contrôle les résultats. Il faut vérifier que l'investissement est réalisé selon le calendrier prévu et sans dépasser le budget. Après que l'investissement a été effectué, on fait une comparaison entre les flux de trésorerie constatés et ceux qui avaient été prévus lors de la sélection du projet.

En pratique, dans la majorité des organisations, la procédure codifiée d'évaluation financière d'un investissement parcourt ces six étapes, mais la décision dépend aussi de nombreux éléments informels tenant aux particularités de chaque organisation. Au-delà des

²¹ J.BARREAU & J.DELAHAYE, « Gestion Financière », 4^{ème} édition Dunod, Paris 1995 P322.

chiffres, l'habileté de certains responsables à « vendre » leur projet à la direction générale est souvent déterminante dans son acceptation ou son refus²².

3- Importance et la complexité de la décision d'investissement

La décision d'investissement a une importance majeure, cela est dû à plusieurs raisons, à savoir, l'importance de l'investissement d'une part, et la complexité de la décision d'autre part.

3-1- Définition

« La décision d'investissement et de financement constituent les principales prérogatives de la gestion financière. Elles constituent avec la politique des dividendes la politique financière de l'entreprise. Compte tenu des objectifs de rentabilité, l'entreprise se doit d'optimiser sa gestion financière à court terme. De plus, vu l'évolution des marchés, la fonction financière a une mission gérer le risque auxquels l'entreprise est confrontée. En fin, la démarche d'évaluation est au cœur des préoccupations des acteurs. Étape préalable à toute opération financière, elle est aussi un outil de pilotage pour mesurer la performance du management »²³.

3-2- L'importance de la décision d'investissement

L'importance de la décision d'investissement revient au fait que l'investissement :

- Est le seul moteur de croissance et de la survie de l'entreprise à long terme, il absorbe des ressources importantes ;
- Est un engagement à moyen et à long terme irréversible ;
- Il influence l'environnement économique et financier (image de marque).

3-3- La complexité de la décision d'investissement

La décision d'investissement semble souvent complexe et difficile cela est dû à la :

- Difficulté de l'information chiffrée ;
- Difficulté de coordination dans tous les rouages des opérateurs ;
- Difficulté de l'application de certains calculs financiers (coût du capital, structure de financement et analyse) ;
- Difficulté de rapprocher au projet d'investissement les termes de la

²² L.GEORGES, « Contrôle de gestion et Gestion budgétaire », 3^{ème} édition Pearson éducation, France 2006, PP283-284

²³ S.ERIC, « Gestion Financier », 2^{ème} édition Economica, Paris 2000.P147.

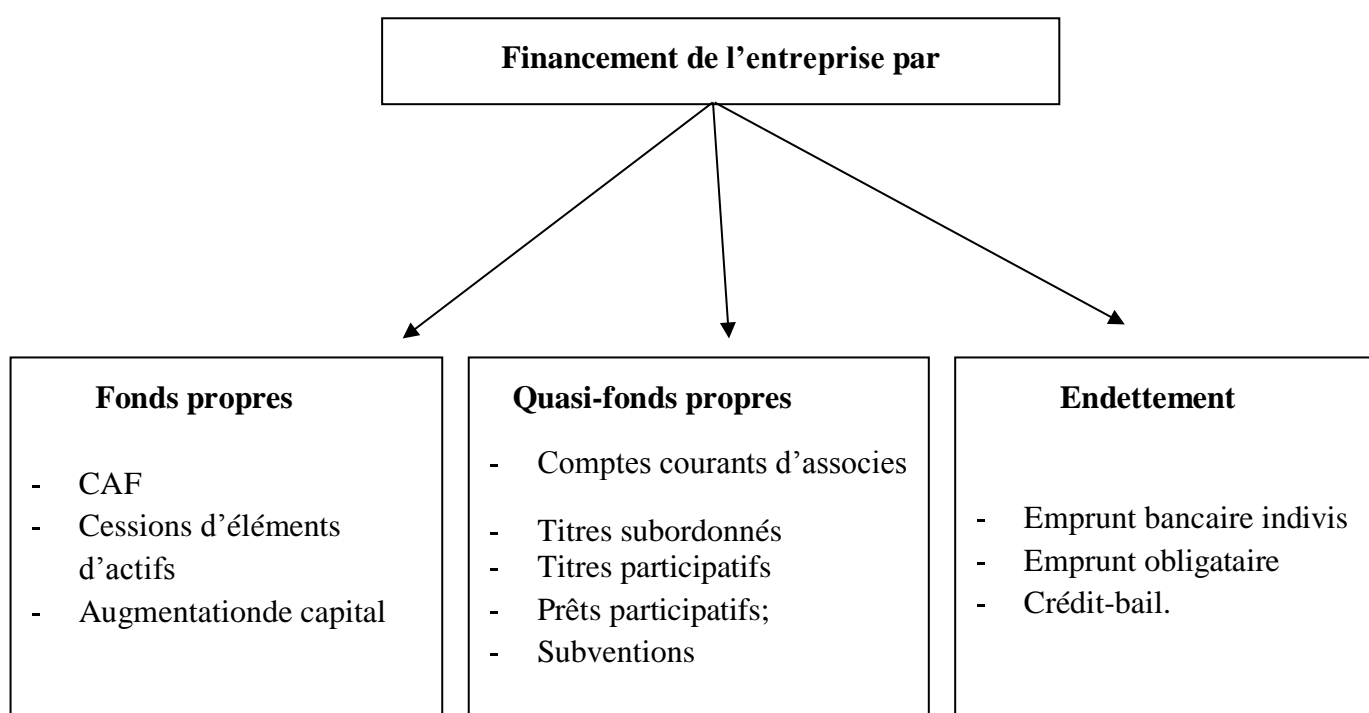
stratégie retenue par l'opérateur économique ;

- Appréhension du risque difficile²⁴.

Section 3 : le mode de financement des investissements

Il existe des sources très diverses concernant l'origine des moyens servant à financer l'entreprise. Mais toutes comportent un coût dont le calcul permet de guider les choix des dirigeants. D'une façon générale, on distingue trois grandes formes de financement, représentées dans le schéma ci-après :

Figure 1: les modalités de financement



Source : Gardés N, *Finance d'entreprise, Edition d'organisation, Paris, 2006, p.02.*

1- Financement par fonds propres (financement interne)

Les fonds propres de l'entreprise sont constitués par l'agrégat des capitaux (capital social+ réserve+ bénéfice de l'exercice + provisions réglementées). Les fonds propres augmente chaque année des bénéfices de l'exercice (ou sont réduits par les pertes) et diminuent avec les distributions de dividendes versés par l'entreprise. Il concerne les éléments suivants :

²⁴ Mémoire de master, « Réalisation d'un projet d'investissement : démarche et procédure », université Abderrahmane Mira de Bejaïa, Promotion 2011 – 2012. P19.

1-1- La capacité d'autofinancement

La CAF selon Pierre Ramage représente « le montant des ressources réelles (ou surplus monétaire) dégagées par l'activité de l'entreprise. Cette CAF est généralement affectée au maintien ou au développement du potentiel économique de l'entreprise. Elle est définie :

- ✓ Comme l'excédent des produits encaissables sur les charges décaissables ;
- ✓ Ou comme la somme des bénéfices de l'exercice et des charges non calculées (nettes de reprise) qui ne correspondent pas à des décaissements »²⁵.

Béatrice & Francis. G ont définie aussi la CAF comme « l'ensemble des ressources de financement internes dégagé par l'activité de l'entreprise durant l'exercice et dont elle pourrait se servir pour assurer les besoins financiers inhérents à son développement et à sa pérennité »²⁶.

Donc, la CAF représente l'ensemble des ressources générées par l'entreprise au cours de l'exercice, du fait de ses opérations courantes. Cependant, elle ne constitue pas le montant des liquidités disponibles pendant l'exercice, elle représente donc un potentiel d'autofinancement, elle s'obtient en appliquant l'une/ou les deux méthodes présentées dans le tableau suivant :

²⁵ Pierre RAMAGE, Analyse et diagnostic financier, Edition d'organisation, Paris, 2001, P 13.

²⁶ BEATRICE & Francis. GRANDGUILLOT, Analyse financière : Activité-Rentabilité, Structure financière, Tableaux de flux, Gualino éditeur, 4^{ème} éd, Paris, 2006, P. 61.

Tableau 5 : Le calcul de la CAF

La méthode additive Le calcul de la CAF à partir de résultat del'exercice	La méthode soustractive Le calcul de la CAF à partir de l'excédentbrut d'exploitation
Résultat net de l'exercice	Excédent brut d'exploitation EBE
+ Dotation aux amortissements et provisions (d'exploitation)	+Transferts de charges (d'exploitation)
-Reprise sur provisions (d'exploitation)	+Autres produits (d'exploitation)
+Dotation aux amortissement et provisions (financiers)	-Autres charges (d'exploitation)
-Reprise sur provisions (financières)	±Quotes-parts de résultat sur opération faites en commun
+Dotations aux amortissement et provisions (exceptionnelles)	+Produits financiers (a)
-Reprise sur provisions (exceptionnelles)	-Charges financiers (b)
+Valeurs comptable des éléments d'actifs cédés	+Produits exceptionnelles (c)
-Produit de cession d'élément d'actifs cédés	-Charges exceptionnelles (d)
-Quotes-parts de subventions au résultat	-Participation des salariés aux résultats
	-Impôt sur les bénéfices
= CAF	= CAF

Source : réalisé par nos soins

Sauf reprises sur dépréciations et provisions.

(a) Sauf dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières.

(b) Sauf : - Produits des cessions d'immobilisations ;

- Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat del'exercice ;

- Reprise sur dépréciations et provisions exceptionnelles.

(c) Sauf : - valeur comptable des immobilisations cédées ;

- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnels.

L'autofinancement correspond à un surplus monétaire, dégagé par l'entreprise sur son activité propre, et conservé par elle pour financer son développement futur. Il correspond aux ressources secrétées par l'entreprise, et que celle-ci conserve pour assurer son financement interne. Il est constitué par la partie de la CAF investie dans l'entreprise, soit

$$\text{Autofinancement} = \text{CAF} - \text{Dividendes}$$

- Les avantages de l'autofinancement :

L'autofinancement peut procurer certains avantages :

- ✓ Assure l'indépendance financière de l'entreprise jusqu'à une certaine mesure ;
- ✓ Accroît la capacité de remboursement de l'entreprise en améliorant le ratio DLMT/CAF.

- Les inconvénients de l'autofinancement :

Cependant, malgré ces avantages, l'autofinancement comporte quelques inconvénients :

- ✓ Tout d'abord, il peut ne pas être suffisant : d'où le risque de retarder l'essor de l'entreprise ;
- ✓ Ensuite, il peut nuire à la rentabilité et entraîner l'entreprise à recourir ultérieurement au financement externe.

1-2- Les cessions d'éléments d'actifs

Les cessions d'éléments d'actifs peuvent résulter de différents éléments :

- Renouvellement du parc des immobilisations ;
- Vente d'actifs qui ne sont pas nécessaires à son activité pour trouver de nouveaux capitaux ;
- Recentrage des activités en cédant des usines, filiales et revenir au métier de base.

1-3- L'augmentation du capital

L'augmentation du capital « est une procédure minutieusement réglementée ». Sans doute vise-t-elle le plus souvent à renforcer les capitaux propres de l'entreprise ; mais outre son aspect financier, elle a une dimension « politique » marquée : la répartition du pouvoir dans la société »²⁷.

L'augmentation du capital de l'entreprise peut être réalisée :

- Par apport en numéraire : la contrepartie est représentée par des sommes d'argent ;
- Par apport en nature : la contrepartie est constituée d'actifs (immobilisations, stocks,

²⁷ Pierre. GENSSE & Patrick. TOPSACALIAN, Ingénierie Financière, Ed. ECONOMICA, Paris, 1999, P 101.

etc.) ;

- Par incorporation des réserves : modification effectuée sur le bilan de l'entreprise en intégrant les réserves dans le capital de l'entreprise. Dans ce cas, seule la structure des capitaux propres est modifiée car il n'y a pas une réelle augmentation de fonds ;
- Par conversion des dettes : il s'agit de convertir les dettes de l'entreprise en capitaux propres (les fournisseurs et banques deviendront des associés).

D'une manière générale, l'augmentation du capital par apport en numéraire constitue la meilleure manière de procurer à l'entreprise de nouvelles ressources financières. Elle est réalisée par la création de nouvelles actions ayant le même nominal que les anciennes. L'entreprise réalisera, ainsi, une prime d'émission qui constitue l'augmentation du capital :

$$\text{Prime d'émission globale} = (\text{prix d'émission} - \text{valeur nominale}) \times \text{nombre d'actions}$$

- **Droit de souscription (DR) :** Le droit de souscription assure l'équité de l'opération à l'égard des actionnaires qui ne souscrivent pas à l'augmentation du capital. Ainsi, à chaque action ancienne est attachée une souscription qui permet à ces actionnaires de céder (vendre) leur droit.
- **Les conséquences et limites de l'augmentation du capital en numéraire :**
 - Elles se manifestent :
 - ✓ C'est une source de financement à laquelle l'entreprise ne peut faire appel qu'à des intervalles de temps assez grands (entre 2 à 3 ans) ;
 - ✓ Elle est risquée pour les PME qui disposent d'un nombre d'associés faibles.

2- Financement par quasi- fonds propres

Les quasi-fonds propres sont des sources de financement dont la nature se situe entre fonds propres et dettes financières :

2-1- Les comptes courants d'associés

Les principaux actionnaires, et plus particulièrement les dirigeants, acceptent de prêter à la société dont ils sont membres des sommes assez conséquentes. La présence de plusieurs caractéristiques justifie leur assimilation à de quasi-fonds propres car il y'a ambiguïté de la situation de l'apporteur de fonds (à la fois prêteur et associé).

2-2- Les titres participatifs

Ce sont des titres de créances, mais qui ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ou après expiration d'une durée assez longue. En cas de liquidation, elles ne sont remboursables qu'après toutes les autres dettes. Leur caractère résulte du fait que leur rémunération comporte une partie fixe (comme les dettes) et une partie variable (comme les fonds propres) indexée sur le résultat.

2-3- Les prêts participatifs

Sont accordés par les établissements de crédits aux petites et moyennes entreprises (PME) qui souhaitent améliorer leurs structures financières. Ce sont des créances assimilables à des capitaux propres.

2-4- Les titres subordonnés

Cette catégorie de titres peut être assimilée à des obligations, puisqu'elles permettent le paiement d'intérêts. La subordination d'un emprunt consiste à soumettre son remboursement et le règlement de sa rémunération au désintéressement préalable de toutes les autres créances qui devraient être remboursés au versement préalable de dividendes aux actionnaires. L'échéance de remboursement des titres subordonnés peut être déterminée ou indéterminée.

2-5- Les primes et subventions

Certaines primes ainsi que tout ou partie de certaines subventions peuvent être assimilées à des fonds propres dans la mesure où elles restent définitivement acquises à l'entreprise²⁸.

3- Financement par emprunt (financement externe)

Le financement par l'emprunt est le complément classique du financement par capitaux propres.

3-1- Le financement par emprunt bancaire indivis

Dans ce type de financement, l'entreprise a pour interlocuteur la banque prêteuse. S'il s'agit de crédit à long ou moyen terme, les modalités de remboursement sont les suivantes :

²⁸ Jean. BARREAU, Jacqueline. DELAHAYE, Gestion financière, 12^{ème} éd, Dunod, Paris, 2003, P. 368.

Remboursement par amortissement constants : consiste à amortir la dette d'un même montant jusqu'à écoulement de la dette.

$$\text{Amortissement (m)} = \text{Dette} / \text{Durée}$$

Remboursement par annuité constante : consiste à rembourser annuellement la même annuité en versant une partie de la dette et une partie des intérêts.

$$\text{Annuité (a)} = \text{dette} \times i / i - (1+i)^{-n}$$

Remboursement in fine : il s'agit de commencer par rembourser uniquement les intérêts puis s'acquitter de la dette à l'échéance. Autrement dit, « Le contrat obligataire peut prévoir que l'emprunt sera remboursé en totalité à l'échéance. L'emprunt est dit « in fine » : le remboursement est alors réalisé en une seule fois ; bien qu'il représente une part importante des émissions.

3-2- Le financement par emprunt obligataire

Lorsque le besoin de financement porte sur des sommes importantes, il peut s'avérer difficile de recourir à un seul prêteur.

Le financement par emprunt obligataire se fait par appel public à l'épargne. Ainsi, l'obligation est un titre de créance qui se caractérise par :

La valeur nominale : c'est la valeur pour laquelle est calculée l'intérêt ;

Le prix d'émission : c'est le prix auquel l'obligataire devra payer le titre ;

Le taux d'intérêt nominal : il est généralement fixe et permet de déterminer le montant des coupons annuels versés aux obligataires ;

La valeur de remboursement :

Ces titres sont placés sur le marché financier par l'intermédiaire des banques. Le titre est appelé obligation, le porteur est l'obligataire.

Ainsi :

Prime d'émission globale = (valeur nominal – prix d'émission) × nombre d'obligations

Prime de remboursement globale = (prix de remboursement – valeur nominal) × nombre

3-3- Les crédits bail

Le crédit-bail est un contrat de location, portant sur un bien meuble ou immeuble, assorti d'une option d'achat à un prix fixé à l'avance. Il s'agit de définir très précisément le bien souhaité puis l'entreprise s'adresse à une société de crédit-bail (société financière bancaire), laquelle achète le matériel et le loue à l'entreprise. Le contrat de crédit-bail prévoit la durée de la période irrévocable, le montant et la périodicité des loyers et le prix de rachat.

Les conséquences les plus importantes de ce mode de financement sont les suivantes :

- La société ne décaisse pas l'investissement initial, mais n'étant pas propriétaire des immobilisations correspondantes, elle ne pourra pas bénéficier d'une valeur de cession (sauf si elle exerce une option de rachat).
- La société verse un loyer déductible.

Les avantages du crédit-bail :

- Facilité et rapidité d'obtention.
- N'affecte pas la capacité d'endettement.
- Une assurance contre le risque technique.

Permet aux PME rentables de financer leur développement (faible capacité d'endettement même s'ils sont rentables).

Les inconvénients du crédit-bail :

- Moyen généralement plus coûteux.
- Perte d'économie d'impôt sur les bénéfices liés à la déductibilité des amortissements lors d'une acquisition par emprunt.
- Perte d'économie d'impôt sur les bénéfices liés à la déductibilité des charges financières lors d'un investissement par emprunt.
- Versement d'une valeur résiduelle à l'échéance du contrat.
- Les coûts fixes engendrés par ce mode de financement sont les mêmes quel que soit la taille de l'entreprise « preneur »

Conclusion :

Dans ce chapitre, on a essayé définir la notion d'investissement, ses modes de financement, les décisions d'investissement et les risques associés au projet envisagé.

A l'issue de cet aperçu, nous avons vu que l'investissement est un engagement en capital pour le fonctionnement dont nous anticipons les bénéfices futurs.

Nous constatons que l'investissement recouvre des réalités variées, selon la taille et la structure de l'entreprise, la nature du projet et la durée de vie. Il est difficile d'établir des types de projets. C'est pour cela on va faire une étude globale sur les caractéristiques et les étapes d'étude d'un projet d'investissement et enfin l'importance et la complexité de la décision d'investissement.

Pour comprendre les différents types d'investissements, il est nécessaire de considérer la nature du projet, les informations disponibles et le montant débloqué. L'entreprise dispose d'une variété d'options en matière de financement, mais cette activité comporte des risques majeurs pouvant mettre en péril la stabilité financière de l'entreprise, et il est donc nécessaire de bien choisir les modes de financement.

Chaque projet d'investissement a besoin d'un budget spécifique pour entamer la réalisation du projet et ensuite une évaluation comptable, c'est ainsi que le second chapitre s'intitule « Budgétisation et traitement comptable des investissements »

CHAPITRE II
Budgétisation et traitement comptable
des investissements Introduction

Chapitre II : budgétisation et traitement comptable des investissements

Introduction

Dans un document comptable nommé journal, toutes les opérations réalisées par l'entreprise sont saisies. C'est une comptabilité juridiquement obligatoire fondée sur la notion d'exercice comptable annuel. La comptabilité est encadrée par la loi et par des principes comptables, des règles et des procédures qu'elle est tenue de respecter.

Ce système d'organisation représente un outil qui permet de prendre connaissance du patrimoine d'une entreprise, et d'autre part d'en mesurer périodiquement les performances.

Toutes opérations faites par l'entreprise que ça soit achat, vente, production... tout doit être comptabilisés avec une traçabilité, chaque opération comptable est importante

Les entreprises établissent des plans de financement, c'est ce qu'on appelle le budget, il a pour objet de les préparer à exploiter tous les atouts et affronter les difficultés qu'elle rencontrera dans l'avenir.

Ce présent chapitre sera consacré au suivi du budget d'investissements ainsi que le traitement comptable des immobilisations corporelles

Celui-ci se subdivise en trois sections, dont les deux premières seront consacrées à la l'élaboration du budget et le contrôle budgétaire et le suivi des investissements, La dernière section se focalisera sur l'apport de ces méthodes à la performance de l'entreprise.

Section 01 : Généralités et élaboration du budget

Dans cette première section on va essayer de donner les grandes explications concernant le budget (définitions, objectifs, principes, typologies...).

1- Définitions et objectifs du budget

Le budget est un outil prévisionnel pour l'entreprise qui change de définition selon les différents domaines, mais qui se réuni dans les mêmes objectifs.

1-1- Définitions

Un budget est l'expression quantitative du programme d'actions proposées par la direction. Il contribue à la coordination et à l'exécution de ce programme. Il en couvre les aspects, tant financiers que non financiers, et tient lieu de feuille de route pour l'entreprise.

A- Aspect générale

« Le budget générale réalise la synthèse des prévisions figurant dans les budgets particuliers d'une organisation. Il reflète les décisions relatives à l'exploitation et au financement. Les décisions d'exploitation concernent l'achat et l'utilisation des ressources rares. Les décisions de financement sont relatives à l'obtention des capitaux pour financer les acquisitions »²⁹.

B- Aspect financier

« Les budgets financiers sont l'expression monétaire des attentes de la direction, concernant le chiffre d'affaires, la situation financière et les flux monétaires. Alors que les comptes annuels concernent habituellement les exercices passés, on peut aussi établir des comptes pour les exercices futurs »³⁰.

C- Aspect comptable

« Le budget constitue les fonds budgétaires proprement dits, c'est-à-dire les fonds concernant les recettes et les dépenses qui sont effectuées par l'intermédiaire du budget (à savoir budget des recettes, budget des dépenses) »³¹.

D- Aspect juridique

« Il s'ensuit que le budget est une loi au sens formel, c'est-à-dire un acte du pouvoir législatif ayant la forme d'une loi. Le budget est une réserve de la loi, c'est-à-dire qu'il fait partie des matières spécialement désignées par la Constitution comme ne pouvant faire l'objet que d'une loi formelle »³².

²⁹ G.LANGLOIS, « Contrôle de gestion et gestion budgétaire », 3ème édition Pearson Education, France 2006. P172.

³⁰ G.LANGLOIS, « Contrôle de gestion et gestion budgétaire », op.cit. P172.

³¹ C.BIGAUT, « Finance publique droit budgétaire », édition Marketing, Paris 1995, P11

³² G.LANGLOIS, Op.cit. P173.

1-2- Objectifs

Parmi les objectifs importants du budget figurent :

- Oblige à planifier et à exécuter les plans ;
- Fournir des critères d'évaluations des résultats ;
- Contribuer à la communication et à la coordination ;
- Modifier les procédures et les relations dans l'organisation ;
- Le budget fait partie des outils les plus utilisés pour maîtriser la gestion des organisations ;
- Il mesure la performance des organisations ;
- Permet d'anticiper les problèmes de trésorerie ;
- La méthode budgétaire donne aux dirigeants une vision de l'avenir et les met en position favorable pour exploiter les opportunités.

2- Rôles et typologies du budget

Chaque budget établi comporte un rôle essentiel.

2-1- Le rôle du budget

Le rôle du budget est subdivisé en trois grandes missions :

A- Coordination, prévision et simulation

L'élaboration d'un ensemble de budgets cohérents est un moyen de s'assurer que les actions des différentes unités décentralisées seront compatibles.

Les budgets sont des outils de prévision qui montrent notamment les difficultés qu'il faudra surmonter pour parvenir à une harmonie entre les différentes fonctions (insuffisance de trésorerie).

L'informatique permet de simuler différentes hypothèses et d'évaluer la faisabilité des budgets en fonction de diverses perspectives économiques.

B- Délégation, motivation et évaluation

Le budget est un contrat entre la direction et les responsables auxquels les décisions sont déléguées. Ce contrat oblige les décideurs à agir en conformément avec la stratégie de la direction.

Mais ce n'est pas seulement d'une obligation formelle. Le respect des objectifs de ressources et ou les résultats qui leur sont fixés par leur budget est un critère important pour évaluer la performance des responsables des unités décentralisées. Ainsi, le budget garantit la motivation des managers en faveur de l'atteinte des objectifs stratégiques de l'entreprise.

C- Conflit entre les rôles assignés aux budgets

Il est contradictoire d'attribuer à un même instrument (le budget) un rôle de coordination, prévision réaliste et un rôle de motivation, évaluation en proposant des objectifs ambitieux.

La coordination, prévision exige que le budget intègre la totalité des coûts alors que la motivation, évaluation devrait limiter l'analyse aux coûts sur lesquels le responsable opérationnel peut agir³³

2-2- Typologies du budget

Le système budgétaire doit déboucher sur des budgets par activité. De ce fait, la mise sous tension des activités de l'entreprise doit être traduite aux termes financiers afin de s'assurer de leur cohérence d'ensembles.

Une fois les différentes prévisions validées par la ligne hiérarchique, chaque fonction de l'entreprise (vente, techniques, achats, production...) procède au chiffrage de ses activités pour l'année à venir.

On distingue trois catégories de budgets³⁴ :

- Les budgets opérationnels ;
- Les budgets financiers ;
- Les budgets des frais généraux.

A- Les budgets opérationnels

➤ Le budget de vente

Le budget des ventes est la première construction du réseau budgétaire d'entreprise. Elle se définit comme la comptabilité analytique en quantité et en valeur, elle a pour objectif principal de déterminer les ressources de l'entreprise, puis les moyens nécessaires à la transformation des services aux entreprises.

³³G.LANGLOIS & C.BONNIER & M.BRINGER, « Contrôle de gestion », édition BERTI, Alger 2008, PP182-183.

³⁴ Claude ALAZARD, Sabine SEPARI, « Contrôle de gestion : manuel et applications », édition Dunod, 2^{ème} édition, Paris, 2010, P307-341.

Le plan d'action affectera évidemment sur les coûts de ventes et de distribution. Ces données sont regroupées dans un budget appelé « business service budget ».

La prévision des ventes est souvent effectuée par le service d'études commerciales et le service contrôle de gestion en coopération.

Ce travail permet à l'entreprise de comprendre les possibilités d'affaires de l'entreprise, et devrait permettre à la direction générale de fixer des objectifs pour le secteur d'activité dans l'année à venir

➤ **Budget de production**

Les outils de gestion de production permettent de gérer et d'optimiser l'organisation du travail et de la production. Le résultat de cette mise en œuvre doit conduire à l'élaboration de budgets de production : plans de coûts pour les activités de production annuelle.

Ce travail budgétaire est réalisé en collaboration entre les services techniques de production et le contrôle de gestion. Afin de présenter un plan de production valable, l'entreprise utilise des coûts de produits standard. Ce calcul des coûts représente l'objectif des services productifs.

Dans cette comptabilité analytique, les coûts de production directs et indirects sont répartis dans le temps et dans l'espace selon la répartition géographique et les responsabilités de production.

Ces services doivent proposer des plans d'action pour remplir leurs obligations de production dans des conditions budgétaires

Le plan prend en compte les variables suivantes :

- Le taux de perte de matières premières
- Le taux de productivité de la main d'œuvre
- Les effectifs
- La sous-traitance en volume (éventuellement)
- L'entretien préventif en taux d'heures perdues, etc.

➤ **Le budget des approvisionnements**

Le budget d'approvisionnement est complètement dépendant des techniques de gestion des stocks, ce qui oblige l'entreprise à déterminer exactement quelles références

suivre, les consommations attendues tout au long de l'année, et quel type de gestion des stocks sera mis en place : gestion calendaire ou gestion à point de commande.

Une fois ces éléments arrêtés, un chiffrage des achats peut être effectué, toujours complété par des prévisions de dates de commande, de livraison et de consommation.

En effet, cette budgétisation doit faire apparaître, dans le temps, c'est-à-dire chaque mois, l'échelonnement des prévisions en termes de commande, de livraison, de consommation et de niveau de stock.

Ce travail doit se faire sous deux formes:

- En termes de quantité : Dans ce format, le budget présente plus d'intérêt pour les services d'achat dont le suivi doit être maîtrisé.
- En termes de valeur : La quantité précédente est calculée au coût unitaire standard.

B) Les budgets financiers

Ces budgets concernent essentiellement deux méthodes apparemment opposées, l'investissement et la trésorerie.

En effet, l'investissement s'inscrit dans une perspective à moyen ou long terme, et la trésorerie reflète les conséquences à court terme de la mise en œuvre des décisions dans le cadre du budget de fonctionnement.

➤ **Le budget des investissements**

L'investissement est défini comme l'affectation de ressources à un projet afin d'obtenir des bénéfices futurs, ce qui constitue un détour par la production. Par conséquent, les choix d'investissement d'aujourd'hui affecteront l'avenir et affecteront le développement à long terme de l'entreprise, l'investissement est donc un pari sur l'avenir.

Les responsables recensèrent et examineront le maximum de solution ou de procédés techniques. Et plusieurs versions pour l'application d'un même procédé technique.

L'enveloppe financière consacrée au projet est bien souvent inférieure à l'ensemble des demandes des responsables. Il est donc nécessaire de définir des critères de sélection stricts afin de déterminer les priorités :

- **Projet pluriannuels** : quote-part de l'année en cours ;
- **Critères stratégiques** : liées au développement, à la satisfaction des clients...;

- **Critères de rentabilité** : délai de récupération, valeur actuelle nette, taux interne de rentabilité ;
- **Critères obligatoires** : liées à la législation nationale (environnement...) ;

Le choix appartient essentiellement à la direction en fonction des critères préalablement établit. Elle distinguera les éléments internes (moyen de l'entreprise, rentabilité et risque du projet, politique générale de l'entreprise pour la production ou pour les produits), des éléments externes (tendance générale du marché, vitesse d'évolution et technique utilisée, degré d'urgence, politique des entreprises concurrente).

Les investissements sélectionnés seront inscrit au budget sans oublier de vérifier l'impact sur les budgets d'exploitation et le budget de trésorerie.

➤ **Le budget de trésorerie**

Le budget de trésorerie peut être défini comme une méthode analytique de prévision consistant en un découpage dans le temps (mois, trimestre, semestre ou années) des encaissements et des décaissements, c'est-à-dire des entrées et des sorties d'argent sur les charges et les produits générés par les différents budgets étudiés précédemment.

Il ne peut donc être établie qu'une fois l'ensemble de la démarche budgétaire d'un exercice élaboré et les différents budgets approuvés.

Dans une optique strictement budgétaire, le budget de trésorerie répond à deux impératifs :

- Déterminer mois par mois les encaissements et les décaissements en vue de mettre en évidence les mois ou il y a risque d'insuffisance de liquidité afin de prévoir les moyens de financement nécessaires ;
- Déterminer la situation financière prévisionnelle de l'entreprise grâce au solde au solde de fin de période budgétaire.

Tableau 6 : Présentation schématique d'un budget de trésorerie.

Éléments	Janvier	Février	Mars
Encaissements :				
Recettes sur ventes de marchandises				
Recettes sur ventes de produit finis				
Autres recettes d'exploitation				
Cessions d'immobilisations				
Apports en fonds propres				
Nouveaux emprunts à long ou moyen terme				
Recettes diverses hors exploitation				
Total des encaissements (1)				
Décaissements :				
Paiements fournisseurs d'exploitation				
Salaires versés				
Charges sociales et fiscales décaissées				
Autres dépenses d'exploitation				
TVA décaissée				
Investissements réglés				
Remboursement d'emprunts				
Dividendes versés				
Dépenses diverses hors exploitation				
Total des décaissements (2)				
Variation mensuelle (3) = (1) - (2)				
Solde début de mois (4)		xxx	yyy	
Solde fin de mois (5) = (4) + (3)	xxx	yyy		

Sources : JA. COLLOB, « Finance d'entreprise », édition ESKA, Paris 1999, P101.

C- Le budget des frais généraux

Les frais généraux sont essentiellement des coûts fixes variantes peu lorsque l'activité augmente dans des proportions limitées. Ce sont des activités dont il est souvent difficile de mesurer objectivement le résultat ou la productivité.

Il y'a généralement peu de remise en cause de l'existence, sauf en cas de restructuration interne ou de modification de cadre budgétaire. Des alternatives sont à envisager :

- La réduction autoritaire des moyens le plus souvent humains ;
- S'inscrire dans une relation clients-fournisseurs ou chaque service est fournisseur d'un autre service ;
- Une démarche du budget base zéro qui consiste à opérer des choix plutôt qu'à prévoir des dépenses, en dotant les opérationnels d'outils pour piloter leur activité compte tenu de programme à réaliser et des ressources disponibles ;
- Un budget basé sur les activités en faisant tourner le modèle ABC selon la méthode rétro calcul. Le modèle sera alimenté avec des volumes ciblé de vente, de production... et il calculera automatiquement les volumes d'activités et de ressources nécessaires pour chaque service afin d'atteindre des objectifs fixées³⁵.

3- Principes et processus budgétaire

3-1- Principes

Les plus grands principes budgétaires ont été dégagés comme suit :

A- Le principe de l'annualité du budget

Le principe de l'annualité de budget veut dire que celui-ci est établi un cadre annuelle : l'autorisation de recette et de dépense, l'exécution de cette autorisation valent une année donnée.

B- Le principe de l'unité budgétaire

Le principe suppose l'établissement d'un document budgétaire unique recensant toutes les dépenses et recettes. Il permet de vérifier l'équilibre budgétaire en évitant des dissimulations. Il s'agit d'établir un document synthétique reprenant en un compte unique les additions partielles des recettes et dépenses qui sont dans diverses documents afin d'assurer l'information et la réalité du contrôle.

C- Le principe de l'universalité budgétaire

Ce principe comporte deux règles essentielles :

- a) La règle de non-compensation** : elle est parfois qualifiée de règle du produit brut. Elle consiste à interdire la compensation d'une dépense par une recette
- b) La règle de la non-affectation** : elle consiste à imputer l'ensemble des recettes sur

³⁵ C.SELMER, « Toute la fonction finance », édition Dunod, Paris 2006, PP187-192.

l'ensemble de dépenses. Il n'est pas autorisé d'affecter une recette particulière à une dépense particulière.

D- Le principe de spécialité

Vise quant à lui à permettre une gestion rationnelle et un contrôle efficace des dépenses ; les crédits sont classés dans une nomenclature soigneusement définie et ne peuvent être employés que dans la subdivision où ils sont inscrits.

En effet, les crédits qui étaient suivis par nature de dépense, sont désormais spécialisés par programmes, donc par destination, des objectifs précis sont associés à ce programme et que les résultats obtenus sont évalués³⁶.

4- Processus d'élaboration d'un budget

Le processus budgétaire est une série d'activité ordonnée, qui permettent d'apprécier la réalisation d'un budget.

Le processus budgétaire représente ce que fait l'entreprise. A ce titre, un processus est toujours orienté vers un bénéficiaire ou un système bénéficiaire, interne ou externe. Il peut ainsi comprendre des activités réalisées par différents services ou différentes entités, on dit que le processus est transversal.

L'objectif que vise le processus budgétaire, est la mise en place d'un réseau de budgets qui couvre toutes les activités de l'entreprise, et respecte l'interaction existante entre les sous-ensembles qui la constituent. Dans le cadre du processus budgétaire, les objectifs sont définis annuellement par la direction générale.

Le processus d'élaboration du budget contient 4 phases qui sont :

A- Etape de préparation

- Analyser les performances écoulées ;
- Indiquer les objectifs généraux de progrès attendus pour l'année ;
- Arrêter les hypothèses quant aux contraintes techniques (interne, externe) ;
- Arrêter le calendrier d'élaboration : court et rigoureux.

³⁶ C.BIGAUT, « Finance publique droit budgétaire », édition Marketing, Paris 1995, PP 49,61

B- Etape de lancement

- Analyser les faits marquants de N-1 : échecs, réussites ;
- Présenter les axes prioritaires de développement de N ;
- Les plans d'action associés, les moyens nécessaires, les risques et les opportunités ;
- Présenter la procédure budgétaire ; calendrier, hypothèses, maquettes budgétaires

C- Etape de déroulement

- Définir les objectifs, établir les plans d'actions et les moyens correspondants
- Simulation des différents projets de budgets

D- Etape d'arrêt

- Toujours avant la fin de l'exercice fiscale, de façon à démarrer sur des objectifs précis ;
- Diffusion large et rapide³⁷.

La méthode budgétaire donne aux dirigeants une vision de l'avenir et les met en position favorable pour exploiter les opportunités, elle leur permet d'anticiper les problèmes. L'élaboration d'un budget permet de refléter la santé financière d'une entreprise.

³⁷ C.SELMER, « Toute la fonction finance », édition Dunod, Paris 2006, P186

Section 02 : Contrôle budgétaire et suivi des investissements.

Le contrôle budgétaire permet de comparer les réalisations avec les prévisions. Déceler les écarts significatifs, les analyser et prendre des mesures correctrices regroupent les aspects principaux du contrôle de gestion.

Cette section aborde trois grands titres qui donnent une vision générale sur le contrôle budgétaire et suivi d'investissement.

1- Elaboration d'un budget prévisionnel d'un projet d'investissement

La démarche générale des processus budgétaire comprend trois (03) étapes principales, quand l'entreprise se trouve en face d'une décision.

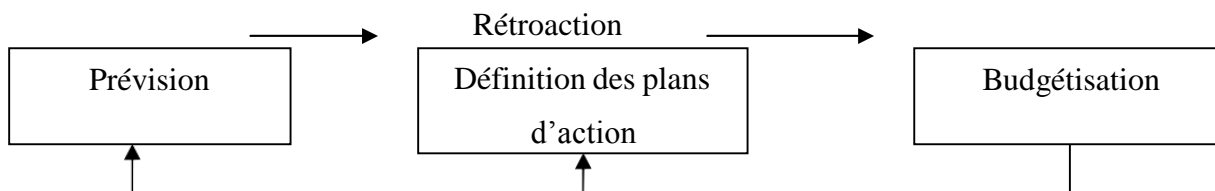
1-1- Prévisions, budgétisations, contrôle

A- Prévisions

La première étape, qui se situe avant l'action, vise à organiser, à court terme, les activités de l'entreprise de façon cohérente avec ses objectifs.

Il comprend les activités de prévision, de définition des plans d'action et de budgétisation qui peuvent interagir entre elles. De façon simplifiée, on peut le représenter de la façon suivante³⁸ :

Figure 2: Le processus de prévision et de gestion budgétaire.



Source : B.DORIATH & C.GOUJET, « Gestion prévisionnelle et mesure de la performance », 3eme édition Dunod, Paris 2007, P2.

a- La prévision des encaissements

- **Les recettes résultant du paiement des ventes**

Une fois qu'une entreprise accorde du crédit à ses clients, il y aura plus ou moins de décalage entre les moments où les encaissements correspondants se produiront.

³⁸ B. DORIATH & C.GOUJET, « Gestion prévisionnelle et mesure de la performance », 3^{eme} édition Dunod, Paris2007, P2.

Afin de calculer l'importance de ce décalage, la prévision doit être basée sur des analyses statistiques passées, et les modèles de comportement du client doivent être estimés par produit, région, période, type de client, etc. Si l'évolution future n'indique pas un changement majeur dans la structure de vente et la réputation de l'acheteur, cette loi s'appliquera au moment de la collecte à compter de la date de vente. Dans le cas contraire, il sera nécessaire de ré-estimer l'écart en fonction des changements d'hypothèses.

Lorsque l'entreprise travaille sur commandes, elle reçoit généralement un acompte au moment de la conclusion de contrat, des règlements en cours de réalisation et le solde à la livraison. Et les contrats stipulent donc les modalités et les moments de versements.

- **Les autres encaissements**

Il s'agit des recettes fiscales, des redevances pour, des subventions d'investissements ou d'exploitation, des augmentations de capital, des prêts à long, moyens et courts terme reçus, et du recouvrement des fonds investis, etc., généralement en fonction de la date d'encaissement.

b- La prévision des décaissements

- ❖ **Les dépenses d'exploitation**

Elles concernent :

- Des achats de fournitures de biens ou services susceptibles de faire l'objet d'un crédit. Dans ce cas, il faut, selon les fournisseurs, déterminer le décalage moyen qui s'écoule entre le moment de l'achat et le moment du paiement ;
- Des achats et fournitures de biens ou services tels que l'eau, gaz, électricité, téléphone, loyers, assurances, redevances pour brevets..., dont les échéances interviennent à dates fixes ;
- Des charges de personnel payées (primes diverses versées en cours d'année, salaires mensuels, charges sociales) payés à une date déterminée par la coutume et/ou la législation extérieure ;
- Des charges financières et fiscales dont les échéances peuvent intervenir à des dates variables mais généralement précisées à l'avance ;
- L'affectation des amortissements et réserves est évidemment exclue car ces dépenses n'entraînent pas de déboursements

- ❖ Les investissements
- Lors de l'achat de matériel auprès d'une société par actions ; la question est de savoir si l'investissement sera payé en espèces. S'il s'agit d'un prêt, il faudra donc estimer le décalage horaire entre le délai de livraison et le délai de paiement
- ❖ Les prêts consentis à des tiers et les remboursements d'emprunts.
- Les dates de décaissements correspondant à ces opérations sont fixées dans les contrats³⁹.

B- Budgétisation

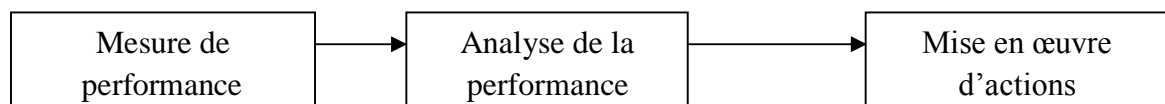
La deuxième étape consiste à transformer les objectifs en plans d'actions à court terme au niveau de chaque centre de responsabilité et à exprimer les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs. Par conséquent, des budgets doivent être établis chaque année, et ces budgets sont la représentation monétaire mensuelle de ces plans

C- Contrôle

Cette dernière étape se situe après l'action. Son objectif est d'évaluer les performances et d'expliquer les causes afin de mieux contrôler les résultats obtenus.

Il est composé des activités de mesure, d'analyse de la performance et de mise en œuvre d'action correctives⁴⁰.

Figure 3 : Le processus de mesure de la performance.



Source : B. DORIATH & C. GOUJET, « Gestion prévisionnelle et mesure de la performance », 3eme édition Dunod, Paris 2007, P3.

³⁹ M. GERVAIS, « Contrôle de gestion », édition Librairie Vuibert, Paris 1997, P120.

⁴⁰ B.DORIATH & C.GOUJET, Op.Cit, P3.

2- Contrôle budgétaire d'un projet d'investissement

2-1- Définitions et contrôle budgétaire

« Le contrôle budgétaire est une branche du contrôle de gestion qui analyse la performance en comparant ce qui était prévu (les budgets) à ce qui s'est réellement produit (les coûts réels issus de la comptabilité de gestion. Il propose donc des analyses d'écart entre les réalisations et les prévisions dans le but de les expliquer et de permettre la décision d'actions correctives adaptées »⁴¹.

Trois types de contrôle sont effectués à deux moments différents :

A- Contrôle du budget pendant la durée de réalisation de l'investissement

- **Analyse des écarts sur délais** : délais non respectés, augmentation du temps de réalisation, travaux supplémentaires et complémentaires non prévus....
- **Analyse des écarts de montant** : augmentation des prix, travaux supplémentaires et complémentaires non prévus...
- **Analyse des écarts de financement** : retard dans la mise à disposition de moyen de financement externe (subvention, emprunt), ou interne (défaillance d'un associé) ; trésorerie insuffisante due à une détérioration des conditions d'exploitation.

Les actions correctives des écarts défavorables peuvent conduire l'entreprise selon leur importance, à retarder, à réduire, voire à supprimer le projet.

B- Le contrôle de financement

Les flux de financement doivent être distingués du flux d'exploitation du projet, ce dernier devrait être expliqué par des établissements prévisionnels (le plan de financement, le budget de financement).

a- Plan de financement : Définition, objectif et structure

Le plan de financement est un état financier prévisionnel à long et à moyen terme (3 à 5). Il est établi à partir du programme des investissements choisi par l'entreprise. Il concerne en générale l'ensemble de l'entreprise mais il peut être élaboré pour un projet d'investissement spécifique.

⁴¹ B. DORIATH & C. GOUJET, Op.Cit, P3.

Son objectif est de :

- **Comparer** : dans un tableau pluriannuel et prévisionnel :
 - ✓ Les emplois : besoin de financement lié aux investissements, les besoins en fond de roulement ;
 - ✓ Les ressources prévues pour couvrir les besoins.
- **Vérifier** : la cohérence des décisions pris en matière de politique d'investissement et de financement.
- **Contrôler** : l'équilibre financier entre les emplois et les ressources prévisionnel
- **Prévenir** : les difficultés financières.
- **Rechercher** : les causes de déséquilibre et y remédier.

La présentation du plan de financement et semblables à celle du tableau de financement des emplois et des ressources. Il est structuré en trois parties de la manière suivante :

Tableau 7: La structure du plan de financement.

Eléments	Années					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
1. Variation des emplois						
✓ Dividende à distribuer (1)						
✓ Investissements nouveaux						
✓ Besoin en fond de roulement						
✓ Remboursements des emprunts						
✓ Autres						
Total						
2. Variation des ressources						
✓ Capacité d'autofinancement						
✓ Désinvestissements						
✓ Ressource extérieur						
✓ Capital						
✓ Subvention et prêt participatif						
✓ Emprunt à long terme						
✓ Autres						
Total						
3. Excédent (insuffisances) des ressources						
(1) Le cas échéant						

Source : FB. GRANDGUILLOT, « L'essentiel du contrôle de gestion », 8eme édition Lextenso, France 2014, P 93.

Le plan de financement est équilibré quand

Le total des ressources prévisionnelles est supérieur au total des besoins prévisionnels pour que l'entreprise puisse disposer d'une marge de sécurité en cas d'erreur de prévision ou besoin de financement non prévus.

L'équilibrage de plan de financement s'effectue par interaction soit en recherchant des ressources complémentaires, soit en diminuant les emplois prévus.

Le plan de financement que l'entreprise choisira celui qui ajustera au mieux le plan d'investissement à la structure financière de l'entreprise et à la rentabilité à venir.

b- Le budget de financement

Il est nécessaire de budgétiser les ressources à dégager (internes ou externes) pour couvrir les prévisions des décaissements tout en respectant l'équilibre financier.

Le budget peut être élaboré de la manière suivante :

Tableau 8 : La structure du budget de financement.

Décaissements		Ressources					
Date	Montant	Internes			Externes		
		Autofinancement	Augmentation de capital	...	Emprunt	Subvention	...
							..

Source : FB. GRANDGUILLOT, « L'essentiel du contrôle de gestion », 8^{ème} édition Lextenso, France 2014, P95.

C- Contrôle de la rentabilité à la réception de l'investissement

La rentabilité est calculée à partir des chiffres réels et des mêmes critères afin d'analyser :

- La fiabilité des prévisions ;
- La pertinence des critères de choix utilise.

3- Suivi d'investissement et procédure de contrôle budgétaire

Un Suivi d'investissement et le contrôle budgétaire sont des outils prévisionnels pour l'entreprise.

3-1- Suivi d'investissement

L'objectif principal du suivi budgétaire est de vérifier si les objectifs sont bien atteints et d'impliquer la personne responsable pour déclencher les actions correctives.

A- Les éléments d'exploitation

Le contrôle budgétaire repose sur le budget flexible et l'analyse des écarts et doit obéir à quelques principes bien établis.

- **Le budget flexible :** Ce type de budget peut simuler une autre version du budget par la suite en fonction de ses activités réelles, tout en conservant tous les éléments standards

Coûts variables flexibles = Coûts variables budget x Volumes réels / Volumes budget

Coûts fixes flexible = Coûts fixe budget

du budget initial. Seuls les coûts variables seront réévalués en fonction de la quantité réalisée, en revanche, les coûts fixes resteront les mêmes :

B- Analyse des écarts

Un écart s’analyse comme la différence entre une donnée constatée et une donnée de référence (objectif, standard, budget, norme, réalisation de N-1). Pour l’analyser, il sera toute à fait utile de dissocier l’écart de coût (ou de prix) de l’écart de quantité (ou de volume).

L’écart de prix peut être considéré comme la différence entre le prix réel (Pr) et le prix standard (Ps), multiplié par les quantités réelles (Qr), soit : $(Pr - Ps) \times Qr$. Il mesure les gains que le centre de responsabilité budgétaire aurait dû engager compte tenu de son activité réelle.

L’écart de quantité lui, se définit comme la différence entre la quantité réelle et la quantité standard multiplié par le prix standard, soit : $(Qr - Qs) \times Ps$. Il détermine dans quelle mesure le centre de responsabilité budgétaire soutient son niveau d’activité.

Ecarts global = Réalisations – prévisions

C- Les outils de suivi d’investissement

a- Les outils de suivi à priori

En cours de réalisation le suivi de budget portera sur les coûts, le planning, et la qualité de la prestation attendue.

Tableau 9: Suivi du planning de réalisation.

Projets	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Budget	Réel	Commentaires
P 1	*	*	*	*			
P 2	**	**					
P 3	**	**	**				
P 4		***					

Source : SELMER Carolin, « Toute la fonction Finance », édition Dunod, Paris 2006, P 195.

Soit : * selon le budget ** en avance *** En retard

Tableau 10 : Suivi des coûts par engagement.

Projet (1)	Montant budgété (2)	Montant commandé (3)	Montant facturé (4)	Montant engagé (5) = (3) + (4)	Taux de réalisation % (6) = (5) / (2)	Reste à engager (7)	Montant Totaux (8) = (5) + (7)	Ecart (9) = (8) - (2)
P1								
P2								
P3								
P4								

Source : SELMER Carolin, « Toute la fonction Finance », édition Dunod, Paris 2006, P195.

b- Les outils de suivi a posteriori

Lorsque le projet sera concrétisé, on réalisera un bilan pour en apprécier l'efficacité et la rentabilité. L'étude a posteriori consiste à reprendre dans le détail l'étude qui conduit à l'autorisation du projet. Dans une première démarche, le montant autorisé, ainsi que les produits et charges d'exploitation de la première année seront actualisés des valeurs réelles données. Si des évolutions s'avèrent récurrentes, les produits et charges d'exploitation des années suivantes seront également revus. Dans un deuxième temps, un nouveau calcul du délai de récupération, de la valeur actuelle nette et du taux interne de rentabilité permettront de valider, ou non, la rentabilité prévisionnelle⁴².

4- Procédure du contrôle budgétaire

Le contrôle budgétaire consiste à comparer, parfois corrélérer, analyser et prendre des décisions. Il s'agit d'une fonction décentralisée de chaque niveau de gestion de l'unité de gestion

⁴² FB.GRANDGUILLOT, « L'essentiel du contrôle de gestion », 8^{ème} édition Lextenso, France 2014, P96.

Il s'agit de :

A) Comparaison : comparer le contenu prévu à la réalité (investissement, fonctionnement, coût et prix), c'est-à-dire de détecter les écarts liés au budget, et de trouver les écarts par rapport à la cible.

B) Analyse : analyse les changements et les écarts de valeurs absolues et relatives sans trop prêter attention aux nombres et écarts insignifiants.

C) Décision : Avant que les actions correctives ne soient trop coûteuses et n'affectent plus la réalisation des objectifs, il faudra des mesures rapides pour déterminer ce qui doit être fait pour obtenir les meilleurs résultats.

Les conséquences de ces procédures peuvent être résumées comme suit :

- Objectif exprimé en valeur physique ou équivalente ou en unités monétaires ;
- Réalité périodique et régulière (comptabilité analytique) ;
- Analyse des écarts et mise à jour des tableaux de bord ;
- Négociation avec le contrôleur de gestion portant sur les besoins et les investissements ; demande de conseils ;
- Etudes et décision portant sur les actions correctives à entreprendre.

5- Limites du contrôle budgétaire et présentation du tableau de suivi d'investissement

A- Limite de contrôle budgétaire

- Il s'agit d'un contrôle a posteriori, et il peut être trop tard dans un environnement qui nécessite une réponse.
- Il fournit une expression financière de performance, qui met de côté les performances quantitatives telles que la qualité, le climat social. Le contrôle budgétaire peut être vu par les acteurs comme une obligation procédurale, sans intérêt à améliorer leurs performances ;
- Elle peut être une source de motivation clé lorsque l'évaluation des performances est mauvaise, ou si les participants sont tenus pour responsables d'écarts défavorables sur lesquels ils ne peuvent agir ;
- Le centre de responsabilité doit avoir une réelle autonomie dans ces décisions, et il doit être le lieu du pouvoir de décision ;
- Une étape complexe et longue. Le contrôle budgétaire n'assure pas toujours une bonne réponse de l'entreprise. Face à un environnement de plus en plus turbulent, d'autres

outils, notamment des tableaux de bord, seront utilisés.

B- Présentation du tableau de suivi d'investissement

Le budget des investissements permet de détailler mois par mois les projets d'investissement retenu :

- La date d'engagement de paiement se traduisant généralement par le versement d'un acompte, il est possible de renoncer à l'engagement et d'exiger une indemnisation. Tout retard peut mettre en danger l'organisation du projet ;
- La date de règlement en fonction de l'accord conclu. Ils peuvent prévoir les flux de trésorerie en conséquence ;
- Les dates de réception d'investissement à partir desquelles l'entreprise disposés des investissements et donc de les exploitées⁴³.

Tableau 11 : Tableau de suivi d'investissement.

Année	Engagement		Réception		Décaissement		
	N	N+1Année à budgéter	N+1Année à budgéter	N+2	N	N+1Année à budgéter	N+1
Mois							
Projet 1							
Projet 2							
Projet 3							

Source : FB. GRANDGUILLOT, « L'essentiel du contrôle de gestion », 8^{ème} édition Lextenso, Paris 2014, P95.

Etablir le budget prévisionnel implique de suivre une logique spécifique pour s'assurer que les recettes et les dépenses sont générés tout au long du projet.

Le contrôle budgétaire n'est pas seulement synonyme de maîtrise de budget. C'est aussi un véritable outil de vérification. Il permet de vérifier les performances de chaque centre de responsabilité.

⁴³ J. LOCHARD, « La gestion budgétaire », édition d'Organisation, Paris 1998, P37.

Section 03 : Les immobilisations corporelles : notions de base

Tout projet à mettre en œuvre nécessite des investissements. Investir, c'est mobiliser des ressources financières afin de fournir à une entreprise un avantage économique durable. En comptabilité, l'investissement prend la forme d'immobilisations.

Les immobilisations corporelles constituent généralement une partie importante du total des actifs d'une entreprise, elles sont donc très importants dans la présentation de la situation financière. Par conséquent, ils concernent la part la plus importante de l'investissement productif, et nécessitent donc un traitement comptable très souple dans l'évaluation initiale et assez difficile dans l'évaluation ultérieure.

Les actifs destinés à rester longtemps dans l'entreprise constituent des immobilisations.

L'objet principal de cette section est de présenter les immobilisations corporelles, ainsi que leurs méthodes d'évaluations et de comptabilisation.

1- Définition des immobilisations corporelles

Selon les termes du nouveau plan comptable : « une immobilisation corporelle est un actif corporel détenu par une entité pour la production, la fourniture d'actif ou de service, la location, utilisation à des fins administratives, et dont la durée d'utilisation est censée se prolonger au-delà de la durée d'un exercice ». ⁴⁴

Une immobilisation corporelle doit être enregistrée à l'actif lorsque : ⁴⁵

- Les avantages économiques futurs et les risques associés à cet actif doivent normalement aller à l'entreprise sur la base des indications disponibles lors de la comptabilisation initiale ;
- Le coût de cet actif pour l'entreprise peut être évalué de façon fiable.

⁴⁴ TAZDAIT. Ali, p.219. « *Maîtrise du système comptable financier* », édition ACG, Algérie, 2009, p.219

⁴⁵ LE MANH. Anne, MAILLET-BAUDRIER. Catherine, « *Normes comptables internationales IAS/IFRS* », édition Berti, Alger, 2007, p.51.

2- Classification des immobilisations corporelles

Le tableau ci-après présente les différents types d'immobilisations corporelles.

Tableau 12 : La liste des immobilisations corporelles.

Numéro du compte	Nom du compte	Eléments constitutifs
211	Terrains	Dans ce poste est portée la valeur des terrains de l'entreprise ventilés en terrains de construction et chantiers, carrières et gisements et les autres terrains.
212	Agencement et aménagement des terrains	Il comprend le coût des travaux destinés à préparer le terrain à son utilisation finale. Les dépenses peuvent concerner les travaux préliminaires effectués sur le terrain (sondage), les clôtures et les divers travaux d'agencement et d'aménagement (travaux de raccordement.)
213	Constructions	Ce compte regroupe les bâtiments (industriels, administratifs et commerciaux), les installations générales, les aménagements et les ouvrages d'art.
215	Installations techniques matériels et outillages industriels	Ce compte comprend la valeur brute des biens de toute nature, meubles ou immeubles, acquis ou créés par l'entreprise, pour être utilisés comme instrument de travail. Il comprend également le matériel en réserve et les pièces de rechange spécifiques de première dotation.
218	Autres immobilisations corporelles	2181 matériels de transport. 2182 matériels de bureau et informatique. 2183 mobiliers. 2184 emballages récupérables.

Source : DUMALANEDE. Eric, « *Comptabilité générale conforme au SCF et aux normes IAS/IFRS* », éditions Berti, Alger, 2009, p.145.

3- Evaluation initiale des immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle qui remplit les conditions pour être comptabilisée en tant qu'actif doit être initialement évaluée à son coût.⁴⁶

Le coût est le montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

3-1- Immobilisations acquises : coût d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition qui comprennent :

- ✓ Le prix d'achat, y compris les droits de douanes, droits d'enregistrement, et taxes non récupérables mais après déduction des remises, rabais, ristournes commerciaux et escomptes de règlements ;
- ✓ Les frais hors taxes (HT) directement engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner, tels que les frais de transport, de montage, les honoraires d'intermédiaires et de notaire, ;
- ✓ Coûts prévisionnels de démantèlement, d'enlèvement et restauration de site afin de la période d'utilisation ;
- ✓ Coût d'emprunt (sur option). Les entreprises ont le choix d'inclure dans le coût d'entrée de l'immobilisation les coûts d'emprunt finançant la période de l'acquisition (exemple : secteur du bâtiment, industrie aérospatiale,...).

Les frais exclus du coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle sont :

- Les frais généraux administratifs ;
- Les frais de recherche ;
- Les frais de formation du personnel ;
- Les frais engagés entre la fin de son installation et son utilisation à capacité normale.

⁴⁶ Paragraphe 14, IAS 16 de l'IASB

3-2- Immobilisations produites par l'entreprise : coût de production

L'évaluation d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même s'effectue suivant le coût de production de cette taxe elle-même. Ce coût est constitué du coût d'achat des matières consommées, plus les charges directes (main-d'œuvre, fournitures, amortissements, etc.) et indirectes de production. (Part des charges de structure qui pèsent sur la production)

Les coûts supportés lors de l'utilisation effective ou du redéploiement de l'actif sont exclus du coût de cet actif.

Coût de production = coût d'acquisition des matières premières et fournitures + charges de production directs et indirects (charges externes, main-d'œuvre,...)

3-3- Immobilisations reçues à titre gratuit

Les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'entrée. A défaut de prix de marché observé, l'évaluation à la juste valeur sera déterminée soit par la valeur d'échange sur laquelle s'accorderaient deux parties indépendantes, soit par le prix de marché d'un élément aux caractéristiques proches, soit encore par le calcul de la valeur actuelle nette des flux futurs générés.⁴⁷

3-4- Immobilisations acquises au moyen de subventions

Ces Immobilisations sont à enregistrer à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, sans déduction de la subvention (portée au passif du bilan dans la rubrique " capitaux propres assimilés ").

Chaque année l'entreprise fait une reprise du montant de la subvention au fur et à mesure de l'exécution du plan d'amortissement du bien.

3-5- Immobilisations acquises par voie d'échange

Les immobilisations obtenues par échange d'autres actifs non monétaires sont généralement comptabilisées à la juste valeur.

Toutefois, si la juste valeur de l'actif modifié ne peut être déterminée de manière fiable, l'actif acquis doit être confirmé pour un montant égal à la valeur comptable de l'actif cédé.

Les transactions d'échange d'actifs peuvent être analysées comme une transaction de vente, suivie d'une transaction d'achat.

⁴⁷ TAZDAIT. Ali, Op. cit, p.230.

3-6- Immobilisations libellées en devises

Selon les dispositions du plan comptable, les immobilisations achetées en devises étrangères sont converties en devises étrangères au cours de change à la date de la transaction, et converties en monnaies nationales.

3-7- Immobilisations reçues à titre d'apport en nature

Les immobilisations reçues à titre d'apport sont comptabilisées pour la valeur correspondante figurant dans la convention d'apport.

3-8- Les pièces de rechange

Les pièces de rechange spécifiques utilisées exclusivement pour les immobilisations non interchangeables font partie du coût de l'immobilisation alors que les pièces de rechanges qui peuvent être utilisée d'une manière diversifiée sont enregistrées dans les stocks

Elles sont constatées en immobilisations corporelles, les pièces de rechange principales, dont la durée d'utilisation est supérieure à un an.

Les pièces de rechange et le matériel d'entretien, dont l'utilisation est irrégulière et ne pouvant être utilisés qu'en association avec un élément des immobilisations corporelles, sont comptabilisés en immobilisation corporelle.

4- Comptabilisation des immobilisations corporelles à l'entrée

Les immobilisations corporelles sont, comme tous les actifs, comptabilisées au coût d'acquisition ou, si elles sont fabriquées par l'entreprise elle-même, au coût de production.

4-1- Cas des immobilisations acquises

		Date		
2		Immobilisation (montant HT)	XXX	
445		TVA	XXX	
	404	Fournisseurs d'immobilisations (à crédit)		XXX
	512/530	Comptes de trésorerie (paiement au		XXX

4-2- Cas des immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même

		Date		
2		Immobilisations (montant HT)	XXX	
445		TVA	XXX	
	72	Production immobilisée		XXX

4-3- Cas des immobilisations reçues à titre gratuit

		Date		
2		Immobilisations (montant HT)	XXX	
	778	Autres produits exceptionnels		XXX

4-4- Cas d'une immobilisation complexe

Il est désormais nécessaire d'identifier et de comptabiliser séparément les principaux biens immobiliers, usines et équipements à remplacer régulièrement, dont la durée ou le taux d'utilisation est différent de celui de l'ensemble des immobilisations.

		Date		
21x1		Immobilisations (structure)	XXX	
21x2		Immobilisations (moteur)	XXX	
	404	Fournisseurs d'immobilisations		XXX
	72	Production immobilisée		XXX

4-5- Cas des dépenses ultérieures

La plupart des immobilisations corporelles occasionnent des frais dans les années suivant la mise en service. La question est de savoir si certains d'entre eux peuvent être ajoutés à la valeur des immobilisations concernées.⁴⁸

Un principe posé par la norme IAS 16 est que pour être inscrites au bilan, les dépenses doivent répondre aux conditions générales de comptabilisation des actifs, à savoir :

- En tant que source de cash-flow futur
 - Et a un coût de fiabilité mesurable
- Ainsi, seul le coût d'amélioration de la performance des immobilisations par rapport à la prévision initiale peut être capitalisé, par exemple :
- Modifications pour augmenter la durée de vie ou la capacité de l'actif
 - Les modernisations améliorant de manière substantielle la qualité des produits fabriqués

⁴⁸ RAFFOURNIER. Bernard, « Les normes comptables internationales (IFRS/IAS) », édition Economica, Paris,2005, p.135 – 136.

- L'adoption de nouveaux procédés de production pour réduire considérablement les coûts d'exploitation initialement prévus.

A l'inverse, les coûts de réparation et d'entretien qui ne permettent à l'actif d'atteindre le niveau de performance attendu qu'à son entrée en activité restent des coûts de l'année où ils surviennent.

L'exploitation de certains actifs fait parfois l'objet de contrôles réguliers particulièrement onéreux. C'est le cas, notamment pour les aéronefs, qui doivent régulièrement effectuer un grand nombre de contrôles techniques. Pour IAS 16, le coût de ces inspections peut être activé (et amorti sur la durée entre les inspections).

5- Cas particulier

Dans des circonstances particulières, on distingue les immeubles de placement, et les contrats de location-financement.

5-1- Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment) détenu dans le but d'en retirer des loyers ou de réaliser une plus-value.⁴⁹

Cette définition exclut les actifs :

- L'entreprise l'utilise pour la production de biens ou de services (usines, entrepôts, etc.) ou à des fins administratives (siège social) ;
- Et ceux destinés à être cédés dans le cadre des activités quotidiennes de l'entreprise (immeubles appartenant au promoteur, en attente de commercialisation).

Ceux qui ne constituent pas non plus des immeubles de placement :

- Les immeubles qui sont loués aux employés de l'entreprise ;
- Les immeubles en construction (même s'ils sont destinés à devenir des immeubles de placement) ;
- Les immeubles qui sont loués à des locataires par le biais de contrat de location-financement.

⁴⁹ RAFFOURNIER. Bernard, « *Les normes comptables internationales (IFRS/IAS)* », édition Economica, Paris, 2005, p.423.

Lorsqu'un immeuble comprend une partie louée et une autre partie occupée par l'entreprise, deux situations seront envisagées :

- Si chaque partie peut être vendue séparément, la partie louée doit être considérée comme un immeuble de placement ;
- Si les deux parties ne peuvent être vendues séparément, à moins que la partie occupée par l'entreprise ne soit pas importante, l'ensemble ne constitue pas un investissement immobilier.

Lorsque le locataire est une société du groupe, l'immeuble ne peut être considéré comme un immeuble de placement dans les comptes consolidés. En revanche, l'entreprise propriétaire doit s'inscrire sur son compte personnel.

5-1-1- Evaluation initiale des immeubles de placement

Lors de leur entrée dans l'entreprise, les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût. Ceci est calculé de la même manière que les autres immobilisations corporelles.

Pour les immeubles faisant l'objet d'une location-financement, le coût correspond à la valeur actuelle des paiements minimaux liés à la location, ou à la juste valeur de l'actif si celle-ci est inférieure.⁵⁰

5-1-2- Evaluation ultérieure des immeubles de placement

A la clôture de l'exercice, les immeubles de placement peuvent être évalués soit⁵¹ :

- ✓ Au coût amorti qui consiste à les comptabiliser à leur coût d'entrée diminué des amortissements pratiqués et des éventuelles pertes de valeur au travers d'une dépréciation ;
- ✓ À la juste valeur qui consiste à évaluer les immeubles de placement à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

Les écarts liés à la juste valeur sont comptabilisés en compte de résultat (et non en capitaux propres comme pour la comptabilisation des écarts de réévaluation).

⁵⁰ RAFFOURNIER. Bernard, Op. cit, p.424.

⁵¹ KADDOURI. Amar, MIMECHE. Ahmed, « Cours de comptabilité financière selon les normes IAS/IFRS et le SCF 2007 », éditions ENAG, Alger, 2009.p.159.

5-2- Le crédit-bail « contrat de location-financement »

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété pouvant intervenir ou non in fine.⁵²

5-2-1- Critères de classification

Les critères suivants permettant de considérer qu'un contrat de location est un contrat de location-financement. Un seul de ces huit critères peut déterminer le classement d'un contrat comme étant une location-financement :⁵³

- L'actif est transféré au preneur en fin de contrat ;
- Le preneur détient l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date où l'option peut être levée ;
- La durée du contrat et la durée de vie de l'actif sont proches ; c'est-à-dire que la durée du contrat, par principe inférieur à la durée de vie du bien, est censée couvrir la quasi-totalité de cette dernière, s'il y a absence de transfert de propriété ;
- La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- La nature des actifs loués est telle que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter de modifications majeures ;
- Le preneur assure les charges relatives à une éventuelle résiliation du contrat, au cas où il désire le faire ;
- Les profits et pertes dus à la variation de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- Le preneur a la faculté de poursuivre la location pour une deuxième période, moyennant un loyer sensiblement inférieur au prix du marché.

5-2-2- La comptabilisation des contrats de location-financement

J'étudierais la question de la comptabilisation des contrats de location-financement aussi bien chez le preneur que chez le bailleur.

⁵² KADDOURI. Amar, MIMECHE. Ahmed, Op. cit, p.187.

⁵³ KADDOURI. Amar, MIMECHE. Ahmed, Op. cit, p.189.

✓ Chez le preneur

Au bilan du preneur, un contrat de location-financement doit être comptabilisé en actifs et passifs équivalents au début du contrat à la juste valeur de l'actif loué ou (si la juste valeur est inférieure, à la valeur actuelle du loyer minimum).

Les paiements de location doivent être ventilés entre les coûts de financement et l'amortissement des soldes de la dette. Les charges financières doivent être réparties sur les différentes périodes couvertes par le bail afin d'obtenir un taux d'intérêt périodique fixe pour le solde du passif impayé de chaque période.

Pour chaque exercice comptable, un contrat de location-financement donne lieu à une charge d'amortissement de l'actif amortissable et à une charge financière. La politique d'amortissement des actifs loués doit être cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède l'entreprise et la dotation aux amortissements doit être calculée. Si l'on n'a pas une certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif doit être totalement amorti sur la plus courte période de la durée du contrat de location et de sa durée d'utilité.⁵⁴⁵³

✓ Chez le bailleur

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

La comptabilisation des produits financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant dubailleur, tel que défini dans le contrat de location-financement.⁵⁵

⁵⁴ Paragraphe 12, 17, 19, IAS 17 de l'IASB.

⁵⁵ Idem, paragraphe, 28, 30.

Conclusion :

Dans ce second chapitre, on a pu déduire que le budget est l'un des outils les plus couramment utilisés pour planifier et contrôler la gestion organisationnelle.

La méthode budgétaire donne aux dirigeants une vision d'avenir et les met en bonne position pour profiter des opportunités et leur permet d'anticiper les problèmes. L'élaboration d'un budget permet de refléter la situation financière de l'entreprise.

La gestion budgétaire représente le véritable modèle des activités de l'entreprise, y compris le processus de contrôle budgétaire, qui constitue un outil d'évaluation et de coordination, mais le plus important est le suivi des activités dont le but est d'améliorer la performance de l'entreprise.

Les immobilisations sont évaluées au coût historique (achat ou production) lors de leur comptabilisation initiale, elles doivent donc être évaluées et initialement comptabilisées dans l'exercice. A ce titre, l'entreprise est tenue de contrôler à tout moment ses immobilisations

CHAPITRE III

Projet d'investissement cas

ALGERIE TELECOM

CHAPITRE III : Projet d'investissement cas ALGERIE TELECOM**Introduction :**

Nous définissons les opérations d'investissement comme une immobilisation de capitaux sous forme de divers moyens de production, dans le but d'obtenir des avantages financiers à plus ou moins long terme. Produire des biens et/ou des services dans la communauté.

Dans ce chapitre, nous tenterons d'expliquer le processus suivi par l'entreprise pour mettre en œuvre ces projets d'investissement dans un environnement réel. Ainsi, afin de mettre en évidence les éléments présentés dans les chapitres précédents, il est nécessaire d'illustrer par un cas pratique. Pour cette raison, nous avons choisi de simuler une étude d'un projet d'investissement qui a été traité au niveau d'ALGERIE TELECOM.

La recherche porte sur la réalisation d'infrastructures d'accueil et poses de câbles à fibres optiques. Nous avons essayé d'appliquer la méthode d'attribution du projet d'investissement et son suivi jusqu'à son évaluation comptable.

Ce chapitre est divisé en trois parties : la première partie introduira la présentation de la SPA ALGERIE TELECOM, la seconde partie se concentrera les étapes d'attribution du projet d'investissement et le suivi budgétaire ainsi que la comptabilisation dans la SPA, et la dernière partie sera l'étude du cas en lui-même.

Section 01 : Généralité sur Algérie Telecom

Dans cette section, nous présenterons l'organisation d'accueil et son histoire et différentes activités pour avoir une vue d'ensemble de l'entreprise.

1- Présentation d'Algérie Telecom :

Algérie Telecom est leader sur le marché algérien des télécommunications qui connaît une forte croissance. Offrant une gamme complète du service de voix et de données aux clients résidentiels et professionnels.

Cette position s'est construite par une politique d'innovation forte, adaptée aux attentes des clients et orientée vers usages.

Algérie Telecom, est une société par actions à capitaux publics opérant sur le marché

des réseaux et services de communication électroniques.

Sa naissance a été consacrée par la loi 2000/03 du 5 août 2000, relative à la restructuration du secteur des postes et de télécommunications, qui sépare notamment les activités postales et de celles des télécommunications

Algérie Telecom est donc régie par cette loi qui lui confère le statut d'une entreprise publique économique sous la forme juridique d'une par action (SPA).

Entrée officiellement en activité à partir du 1^{er} janvier 2003, elle s'engage dans le monde des technologies de l'information et de la communication avec trois objectifs :

- Rentabilité
- Efficacité
- Qualité de service.

Son ambition est d'avoir un niveau élevé de performance technique, économique et sociale pour se maintenir durablement leader dans son domaine, dans un environnement devenu concurrentiel. Son souci consiste, aussi à préserver et développer sa dimension internationale et participer à la promotion de la société de l'information en Algérie.

2- Missions et objectifs d'Algérie Télécom :

Algérie Télécom a connu une forte croissance et propose une gamme complète de services. Il s'agit de la production, l'exploitation, le commerce, la réparation, le montage et maintenance pour toutes les structures sur tout l'étendue du territoire national.

Sa mission est d'établir, d'exploiter et de gérer l'interconnexion avec tous les opérateurs L'Internet.

A travers ses différentes missions, Algérie Télécom assure un certain nombre d'objectifs seront énumérés ci-dessous.

2-1- Missions :

L'activité majeure d'Algérie Télécom est de :

- Fournir des services de télécommunication permettant le transport et l'échange de la voix, de messages écrits, de données numériques, d'informations audiovisuelles...

- Développer, exploiter et gérer les réseaux publics et privés de télécommunications.
- Établir, exploiter et gérer les interconnexions avec tous les opérateurs des réseaux.

2-2- Objectifs :

Algérie Telecom est engagée dans le monde des technologies de l'information et de la communication et avec les objectifs suivants :

- Accroître l'offre de services téléphoniques et faciliter l'accès aux services de télécommunication au plus grand nombre d'utilisateurs, en particulier en zones rurales.
- Accroître la qualité de services offerts et la gamme de prestations rendues et rendre plus compétitifs les services de télécommunication.
- Développer un réseau national de télécommunication fiable et connecté aux autoroutes de l'information.

3- Historique d'Algérie Télécom :

Algérie Telecom est une société de service qui exerce sur le marché de télécommunication en Algérie

3-1- Le contexte historique avant 2000 :

Avant la promulgation de la loi 2000-03, le marché de télécommunication en Algérie souffrait d'un retard en termes de pénétration téléphonique qui ne dépassait pas 6% contre 8% dans les autres pays du Maghreb et 40% pour les pays développés. Ajoutés à cela, plus de la moitié des utilisateurs n'étaient pas encore connectés au réseau des télécommunications.

Les réseaux d'information d'entreprise étaient presque inexistantes. Le nombre d'internautes était très faible malgré l'existence de 61 fournisseurs agréés et de milliers de cybercafés. La boucle d'abonné était le maillon faible du réseau et ralentissait sérieusement l'utilisation de l'internet. Le point fort restait l'ossature du réseau solide et bien maillé. Avec une capacité de 2,5 Gbps, le réseau d'Algérie Telecom était parmi les plus importants au niveau des pays émergents.

3-2- Le contexte historique après l'an 2000 :

Algérie Telecom, société par action au capital de 50.000.000.000 DA ayant son siège social Route National N° 5, cinq maison Mohammedia, Alger, est l'opérateur des télécommunications constituée en application de l'article 12 de la loi 2000-03 du 05 août 2000, dans son activité l'opérateur de réseau public de télécommunication.

L'activité d'Algérie Telecom a été régularisée par décret exécutif 05-460 du 30 Novembre 2005 portant approbations, à titre de régularisation, de la licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau public de télécommunication et de fourniture de service téléphonique fixe internationaux, interurbains, et de boucle locale au public. Conformément au décret exécutif N° 02-156 du 09 Mai 2002, pris en application de l'article 25 de la loi 2000-03 du 05 août 2000 et fixant les conditions d'interconnexion des réseaux et services de télécommunication, Algérie Telecom propose un catalogue d'interconnexion et ce dans le respect des articles des 15, 16 et 17 du présent décret.

Les interconnexions de réseaux doivent faire l'objet de signatures de conventions entre Algérie Telecom et chacun des opérateurs, ces conventions décrivent les conditions techniques et financières des prestations de services d'interconnexion directe et indirecte.

Lorsque Algérie Telecom achemine à partir d'un point d'interconnexion à son réseau et jusqu'à l'un de ses abonnés desservis par son réseau ou accessible depuis son réseau le trafic provenant des abonnés de l'opérateur à destination des abonnés propres Algérie Telecom, l'interconnexion est dite directe.

Lorsque Algérie Telecom achemine le trafic d'un de ses propres abonnés desservis par son réseau jusqu'au point d'interconnexion du réseau de l'opérateur afin de pénétrer à cet abonnement de bénéficier des services offerts par celui-ci, l'interconnexion est dite indirecte.

4- Le groupe d'Algérie Telecom :

Le réseau téléphonique commuté s'est constitué dans l'esprit d'un réseau universel public et ayant pour couverture géographique l'étendue l'ensemble de territoire national.

Le groupe Algérie Télécom dispose de 2 filiales qui est présenté comme suit :

A. La téléphonie mobile (ATM Mobilis) :

Mobilis, premier opérateur historique public en Algérie, devenu autonome en Août 2003. Filiale d'Algérie Télécom, depuis sa création, Mobilis s'est fixé des objectifs principaux qui sont : la satisfaction client, la fidélisation client, l'innovation et le progrès technologique, qu'ils lui ont permis de faire des profits et d'acquérir plus de dix millions d'abonnés en un temps record.

B. ATS :

Filiale du groupe Algérie Telecom depuis 2006, Algérie Telecom satellite (connue également sous l'acronyme ATS) opère dans le domaine des télécommunications par satellite, en exploitant deux licences en VSAT (Very Small Aperture Terminal) et GMPCS (Global Mobile Personal Communication System) ainsi qu'une autorisation d'exploitation de Géo localisation. ATS a pour mission d'établir, de développer et d'exploiter des réseaux de télécommunications nationales et internationales. Ceci lui permet d'offrir des services destinés principalement aux entreprises et institutions dont le besoin consiste à relier des sites dispersés géographiquement, en vue de réaliser rapidement des réseaux opérationnels répondant à leurs exigences professionnelles.

5- Les services offerts par Algérie Télécom :

Les services d'Algérie Telecom sont centrés sur :

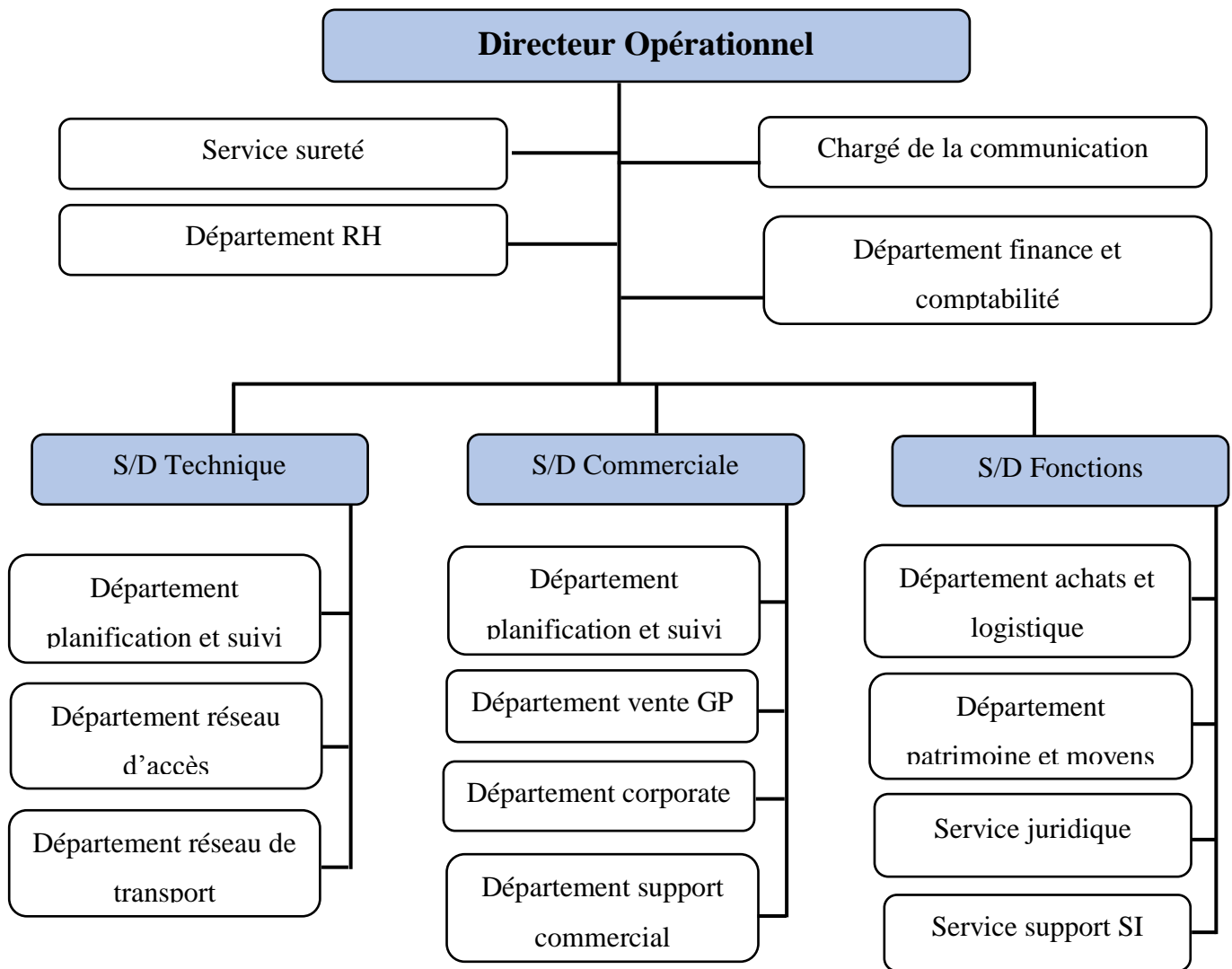
- Réalisation et maintenance du réseau de communication, ce qui permet de fournir un service de téléphonie fixe.
- Réalisation et exploitation des réseaux Internet qui permettent de profiter d'une

connexion très haut débit.

- Développement des services à valeur ajoutée permettant aux abonnés d'accéder à des contenus éducatifs et de divertissement

6- Organigramme de l'entreprise :

AT possède un organigramme hiérarchiquement vertical



Section 2 : démarche, budgétisation, réalisation et comptabilisation d'un projet d'investissement

L'élaboration du budget doit procéder d'une réflexion et d'une contribution collective associant et impliquant l'ensemble des responsables des différents départements de l'entreprise. Qui, par leur vécu sont mieux placés pour appréhender et apprécier les références à partir desquelles seront définis et chiffrés les objectifs budgétaires.

Cette section est divisée en 2 titres, dont la première est les procédures d'élaboration du budget et enfin la deuxième les procédures de réalisation d'un projet d'investissement et son évaluation comptable

1- Procédure d'élaboration des budgets

A l'AT, le processus de préparation du budget pour l'exercice suivant commence entre le mois de septembre/octobre de l'exercice en cours.

Pour avoir les prévisions budgétaires, le chef département budget prépare une note de préparation du budget, il l'adresse à tous les départements, en leur demandant d'élaborer leurs propositions de budget (recensent leurs besoins).

Chaque responsable élabore son pré-budget, et le remet à la direction des finances, qui de son tour construit les budgets détaillés pour les remettre à la direction générale.

Par la suite, la direction générale donne des orientations et des recommandations et on en déduit un document unique appelé « budget prévisionnel ».

2- Procédure de réalisation du projet d'investissement

Dans mon stage pratique je me suis basée sur le budget d'investissement c'est donc le budget du service technique, une fois le budget validé par la hiérarchie pour pouvoir réaliser une action le service technique procède à une étude technique :

En terme de cheminement (ou de démarche), un projet d'investissement au sein d'AT comprends les phases suivantes :

- Identification
- Conception

- Réalisation
- Paiement

1- Phase 01 : identification du projet

Le projet est là pour répondre à une question, pour satisfaire les attentes des clients. La phase d'identification consiste à formuler clairement la question qui se pose, à clarifier les attentes que l'on cherche à satisfaire

L'intitulé du projet est les travaux de réalisation d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibre optiques ce projet est divisé en 4 lots (voir l'avis d'appel d'offre)

2- Phase 02 : conception

L'étape de conception a pour but de définir le projet en décrivant de manière détaillée la solution technique qui permettra d'atteindre les objectifs du projet. A l'issue de la phase de conception

La conception technique détermine les caractéristiques du projet ainsi que le cout prévisionnel de tous les travaux et équipements, pour cela l'AT établi d'abord un avant-projet sommaire (APS) ce document sert à suivre le travail du concepteur et a validé au fur et à mesure tous les choix techniques proposées, puis elle aboutit à un avant-projet détaillé qui décrit précisément toutes les caractéristiques des travaux à entreprendre. Ce document contient des plans, spécifiques technique et un descriptif des travaux à mener qui va servir de référence pour la suite. À la fin de la réalisation, il faut obtenir un ouvrage conforme en tout point à ce qui est décrit dans l'APD, ces deux avant projets (APS, APD) sont conçues pour établir une fiche technique

L'AT prépare un devis estimatif et quantitatif ainsi qu'un bordereau de prix unitaire pour faire ensuite un cahier de charge

3- Phase 03 : la réalisation

La réalisation ne peut commencer que lorsque toutes les études sont terminées, et lorsque l'on a très précisément défini ce qu'il fallait réaliser.

A l'issue de la conception l'AT lance un appel d'offre en affichant sur le site web

d'Algérie télécom ou bien dans le journal national pour recruter les entreprises qui feront la prestation de service dans ce cas le projet est les travaux de réalisation d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibre optiques qui sera divisée en quatre lots chaque entreprise doit soumissionnée pour les 4 lots

Les offres doivent être composées de :

DOSSIER ADMINISTRATIF :

- La déclaration de probité (voir annexe 02)
- Copie de la carte d'immatriculation fiscale NIF.
- Copie des statuts de l'entreprise, le cas échéant ;
- Copie de la mise à jour CNAS, CASNOS et CACOBATH.
- Copie du l'extrait de rôles apuré ou avec un échéancier de règlement.
- Casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une personne morale en cours de validité ;
- La délégation du pouvoir de signature, le cas échéant.
- Copie de l'extrait du registre du commerce ; comprenant le code d'activité intitulé « construction des réseaux et des centres électriques et téléphoniques ».

A insérer dans une enveloppe portant la mention « dossier administratif », la dénomination de l'opérateur économique, la référence et l'objet de l'appel d'offres.

L'OFFRE TECHNIQUE :

- Dossier Technique :
 - Une déclaration à souscrire (voir annexe 03)
 - Les références détaillées de l'entreprise, principalement sur l'expérience dans l'exécution des travaux de même nature, justifiées par des Documents, attestations de bonne exécution ou PV de réception justifiant « le nombre d'abonnés raccordés et le

nombre de paires réalisées).

- La lettre d'engagement sur les moyens humains dont dispose l'entreprise, établie et signée, en respectant le model en (voir annexe 04)
- La lettre d'engagement sur les moyens matériels dont dispose l'entreprise, établie et signée, en respectant le model en (voir annexe 05)
- Le présent cahier des charges avec la mention manuscrite obligatoire suivant : "Lu et accepté " « à l'endroit réservé à cet effet pour les trois parties (CCAG, CPT et CPS) ;

A Insérer dans une enveloppe portant la mention « dossier technique »

L'OFFRE FINANCIERE :

- Lettre de soumission (voir annexe 06) relative au bordereaux des prix unitaires d'Algérie Telecom ;
- Bordereau des prix unitaires arrêtés par Algérie Télécom (voir annexe 06) portant le cachet et la signature du soumissionnaire précédé de la mention « lu, accepté et j'adhère au BPU » ;

A insérer dans une enveloppe portant la mention « offres financière »

Ces trois (03) enveloppes seront placées dans une enveloppe principale qui devra être fermée et anonyme, aucun signe d'identification de l'entreprise soumissionnaire ne paraîtra sur l'enveloppe extérieur et devra porter uniquement la mention suivante :

Direction Opérationnelle de Bejaia Rue de la liberté APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC
EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°:10/DO/SDFS/DAL/2019 « A
N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET
D'EVALUATION DES OFFRES »

Les soumissionnaires doivent obligatoirement fournir l'ensemble des pièces indiquées dans le cahier des charges sous peine de rejet.

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots. La durée de préparation des offres est fixée à quinze (15) jours à compter de la 1ère parution de l'avis

d'appel d'offres dans la presse.

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres de 08h00mn à 14h 00mn.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.

Les offres qui parviennent après la date limite de dépôt des offres ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des dossiers administratifs, des offres techniques et financières, qui auront lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date de dépôt des offres à 14h 00mn à l'adresse précitée. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de cent quatre-vingt jours (180) jours, à compter de la date de dépôt des offres.

Le cahier de charge est constitué de 3 parties :

- Cahier de clauses administratives générales (CCAG)
- Cahier de prescriptions techniques (CPT)
- Cahier de prescriptions spéciales (CPS)

A la fin de l'ouverture des enveloppes, toutes les entreprises dépourvues de documents administratifs peuvent être complétées dans les 5 jours, puis le comité procédera à une évaluation technique et financière et préparera un rapport dans celui-ci, qui précisera toutes les évaluations de chaque lot de soumissionnaires. par classement.

Après la mise en œuvre du projet par l'entreprise désignée la moins disante , elle doit exécuter la notification du contrat dans les 48 heures suivant la réception du contrat pour assurer la sélection du site.

Le service des achats rédige (sur le système d'information « ORACLE ») un formulaire de demande d'achat et le soumis au service des finances pour approbation. Une fois l'approbation approuvée par le DFC et la DO, le processus d'approvisionnement peut commencer en établissant un bon de commande manuel et système ensuite la direction peut

contacter le fournisseur. Toutefois, la demande d'achat peut être refusée pour plusieurs raisons, telles que le prix dépasse le budget ou code budgétaire erronée, erreur sur le compte comptable lors de la saisie, erreur sur l'intitulé du projet.

- ❖ Formulaire de demande d'achat, est un document rempli pour demander un bon de commande. En tant que première étape du processus d'approvisionnement, la demande d'achat est nécessaire pour approvisionner les fournitures, les services.

Un ODS est établis afin qu'il puisse être soumis à l'entreprise avec le plan de mise en œuvre.

Un PV d'ouverture de chantier est établi et signé par la commission d'ouverture.

Tous ces documents sont rédigés le même jour, à savoir les bons de commande manuel et système ainsi que l'ODS et le PV d'ouverture de chantier.

L'entreprise procédera à la réalisation du projet en présence du surveillant de chantier

L'entreprise réalisera le projet en présence du surveillant, elle doit montrer le carnet de bord à chaque fois que le surveillant vient sur le chantier.

Le D/CMP, le surveillant et l'entreprise doivent signalés toutes défaillance et ou contraintes dans les délais Un attachement hebdomadaire doit être établi et soumis pour voir l'avancement des travaux

Le service budget procède au suivi des investissements pendant la période de réalisation du projet, le suivi du budget portera sur un planning de suivi qui déterminera l'avancement du projet, les coûts ainsi que la qualité de la prestation de service attendue.

Suivi du planning de réalisations :

Projet	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Budget	Réel	Commentaires
Lot 1	*	*	*	*			
Lot 2	**	**	**	**			
Lot 3	*	**	**	**			
Lot 4	*	***	***	***			

*selon le budget ** en avance *** en retard

Une fois la réalisation du projet est achevée l'entreprise remet l'attache final, l'AT procède à une vérification (contre attache)

Suite à ça l'entreprise demande un PV de réception du chantier, la commission qui a procédé à l'ouverture du chantier vérifie les travaux par rapport aux normes AT puis elle établit un PV de réception provisoire

4- Phase 04 : le paiement du prestataire

Après l'achèvement de la réalisation du projet le prestataire procède à une facturation pour enfin constituer le dossier de paiement.

Le dossier de paiement :

1. Demande de paiement
2. Facture
3. Bon de commande système
4. Bon de commande manuelle
5. Ordre de démarrage de travaux (ODS)
6. PV d'ouverture du chantier
7. ODS arrêt et reprise (si nécessaire)
8. ODS supplémentaire et complémentaire des travaux (si nécessaire)
 - ❖ Si le montant des travaux supplémentaire dépasse le bon de commande, on demande un bon de commande supplémentaire
 - ❖ Le montant de bon de commande supplémentaire est la différence entre la facture et le bon de commande initial)
9. Attache
10. PV de réception des travaux provisoire
11. Avenant (toutes clauses modifiées sur le contrat , ou travaux supplémentaire ou

complémentaire)

- ❖ Le montant de l'avenant est la différence entre la moins-value et la plus-value)

12. Un décompte général et définitif (DGD)

13. Service fait

- ❖ S'il y a un complément l'AT effectue deux SF

- Un SF du BC initial
- Un SF du BC complémentaire

14. Bons de sorties (fournitures du magasin)

15. Bons de reversement (fournitures du magasin)

16. Bons de récupérations (fournitures du magasin)

17. Fiche projet : l'AT dispose de leurs propres fournitures pour cela une fiche projet doit être établit afin de déterminer les produits consommés et le gain engendré

Une fois le dossier constitué il passe à l'enregistrement comptable de la facture le système d'information utiliser est dénommée L'Oracle, bien avant qu'ils effectuent la comptabilisation le service comptable vérifie tout le dossier constitué s'il n'y a pas d'erreur sur facture ou autre

L'enregistrement comptable s'effectue de la manière suivante :

- Pour la première étape ils créditent le compte fournisseur 404xxx.
- Et le compte de la retenue de garantie 5% le 404700.
- Ils font un rapprochement avec le bon de commande système, vérifier si tout est conforme avec le dossier ils débitent 215xxx.
- Pour terminer ils ajoutent la TVA 44566 si le fournisseur est soumis à la TVA.

Constations de l'immobilisation

	215		1/1/N			
			Immobilisation corporelle		XX	
	445		TVA		XX	
		404700		Retenue de garantie		XX
		404		Fournisseur d'immobilisation Facture N°		XX

L'AT possède la fourniture nécessaire pour la réalisation du projet pour cela on procède à l'enregistrement comptable de l'opération immobilisation produites par l'entreprise pour elle-même.

			1/1/N			
215			Immobilisation corporelle		XX	
	73			Production immobilisée		XX

Le dossier se dirige vers la trésorerie pour le paiement du prestataire, à leur tour ils vérifient une autre fois le dossier puis demande une dotation pour le paiement

Payement de la prestation de service :

Une fois la dotation reçue, on procède au règlement de la dette, l'enregistrement du payement du prestataire se fait ainsi :

- On débite le 404 compte fournisseur d'immobilisation
- On crédite le compte banque BNA d'Algérie télécom

Section 03 : Cas travaux de réalisation d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibre optiques.

Cette étude de cas se basera sur le lot 03 après désignation de l'entreprise qui réalisera la prestation de service, Algérie Telecom procède à l'ouverture du chantier pour le 04 aout 2019

1- Identification du projet :

- Intitulé de projet : travaux de réalisation d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibre optiques.
- Localisation du projet : Lot 03 : tronçon site ATM06306 TIBANE -060XXP-URAD SIDI AICH BEJAIA
- Délai de réalisation : 31 jours

2- Planning de réalisation :

- Travaux de Génie civil : 08 jours
- Travaux d'infrastructure : 11 jours
- Pose et raccordement des câbles à fibre optiques : 12 jours

❖ **Budget accordé : 6 992 000,00 DA**

Bon de commande manuelle :

L'AT prépare un bon de commande manuel et système ainsi que le ODS le 4 aout 2019

Désignation de la prestation	Unité	Quantité	P/U	Montant
Fouille en tranché à l'engin mécanique en profondeur	ML	400	600,00	240 000,00
Evacuation des déblais	ML	400	200,00	80 000,00
Fourniture et pose de sable	M3	440	700,00	308 000,00
Remblai de la tranchée en sable provenant de la fouille	M3	400	250,00	100 000,00
Pose de câble en conduite, galeries ou dans bureaux y compris aiguillage	ML	250	1 200,00	300 000,00
Soufflage du câble a fibre optique dans les tubes en PEHD	ML	100	1 000,00	100 000,00
Fixation des câbles au niveau des chambres	U	100	1 000,00	100 000,00
Fourniture de grillage avertisseur	ML	1800	700,00	1 260 000,00
Pose de grillage avertisseur	ML	1800	900,00	1 620 000,00
Pose de fourreaux	ML	700	800,00	560 000,00
Fourniture et pose de bornes	U	300	600,00	180 000,00
Fournitures des chambres	U	3	2 500,00	7 500,00
Pose des chambres	U	3	2 500,00	7 500,00
Montant en HT	-	-	-	4 863 000,00
TVA 19 %	-	-	-	923 970,00
Montant en TTC	-	-	-	5 786 970,00

Source : réalisé par nos soins à partir des documents d'ALGERIE

Commentaire : En observant ce tableau on remarque que ce bon de commande contient les quantités et le montant de chaque travail à accomplir, son montant s'élève à 4 863 000,00 en hors taxe cet engagement est inferieur par rapport au budget accordé donc l'entreprise est dans les normes en termes de budget

3- Suivi de l'investissement :

Dans le cas où le montant dépasse le montant budgétisé, dans ce cas, le chargé du budget adresse une lettre de rejet à la structure concernée. Celle-ci doit solliciter la Direction Générale pour une « rallonge budgétaire » si le montant de la dépense dépasse le montant budgétisé, ces deux dernières années les nouvelles instructions sont de faire une « dérogation » si la dépense n'a pas été programmée.

3-1- Planning de réalisation budgétaire :

Projet	11/08/2019	21/08/2019	03/09/2019	Budget	Réel	Commentaires
Lot 3	*	*	*	6 992 000,00	4 615 000,00	Travaux achevés

Source : réalisé par nos soins à partir des documents d'ALGERIE TELECOM

*selon le budget ** en avance *** en retard

Commentaire : D'après le planning de réalisation on constate que la réalisation de ce projet est bénéfique pour l'AT car il y'a un écart 2 377 000,00 DA entre la prévision et la réalisation.

L'entreprise achève la réalisation du projet le 03/09/2019 et établie un document appelant l'attachement, il s'agit d'un tableau récapitulatif des travaux fait en quantité, ci-dessus le tableau en question :

3-2- L'attachement :

Ce document est vérifié par la commission d'ouverture et une fois le dossier passe au service comptable, il sera vérifié par rapport à la facturation de l'entreprise.

Désignation de la prestation	Unité	Quantité
Fouille en tranché à l'engin mécanique en profondeur	ML	400
Evacuation des déblais	ML	400
Fourniture et pose de sable	M3	440
Remblai de la tranchée en sable provenant de la fouille	M3	400
Pose de câble en conduite, galeries ou dans bureaux y compris aiguillage	ML	200
Soufflage du câble a fibre optique dans les tubes en PEHD	ML	100
Fixation des câbles au niveau des chambres	U	100
Fourniture de grillage avertisseur	ML	1800
Pose de grillage avertisseur	ML	1800
Pose de fourreaux en PEHD	ML	690
Fournitures des chambres	U	3
Pose des chambres	U	3

Source : réalisé par nos soins à partir des documents d'ALGERIE TELECOM

Commentaire : cet attachement résume les travaux réalisés par le prestataire et fera objet de comparaison avec le bon de commande, on déduit que le prestataire a consommé moins de fournitures par rapport à l'engagement.

Algérie télécom dispose de sa propre fourniture dans ce cas, l'entreprise doit se rendre au magasin pour se procurer leurs besoins pour la réalisation du projet ci-dessous les bons de sorties et de reversements.

3-3- Bon de sortie :

Ce bon de sortie date du 11/08/2019 :

Désignation	Quantité
Câbles	300
Fourreaux en PEHD	800

Source : réalisé par nos soins à partir des documents d'ALGERIE TELECOM

Commentaire : On constate que les quantités sorties du magasin sont bien plus élevées par rapport au BC de 50 ML pour le câble et de 100 ML pour les fourreaux, si le prestataire est en manque de fourniture le chef de chantier doit le signaler pour effectuer un ODS d'arrêt pour motif manque de fourniture puis un bon complémentaire pour poursuivre les travaux

3-4- Bon de reversement

Ce bon de reversement date 03/09/2019 :

Désignation	Quantité
Câbles	100
Fourreaux en PEHD	110

Source : réalisé par nos soins à partir des documents d'ALGERIE TELECOM

Commentaire : Dans ce cas le prestataire n'a pas utilisé la quantité en plus donc à la clôture des travaux il les a reversés

3-5- Les avenants :

Lors de la réalisation du projet, la quantité prévue n'a pas été utilisé en entier cela dégagera un avenant qui fera la différence entre l'engagement et la facture.

Ce tableau est le montant de l'avenant en HT :

Montant du bon de commande en HT	4 863 000,00
Montant de la facture en HT	4 615 000,00
Montant de l'avenant en HT	248 000,00

Source : réalisé par nos soins à partir des documents d'ALGERIE TELECOM

Commentaire : Le montant de l'avenant est la différence entre le bon de commande et la facture ce qui donne 248 000,00.

Ce tableau est le montant de l'avenant en TTC :

Montant de l'avenant en HT	248 000,00
TVA 19%	47 120,00
Montant de l'avenant en TTC	295 120,00

Source : réalisé par nos soins à partir des documents d'ALGERIE TELECOM

Commentaire : Ce tableau calcule le montant de l'avenant en TTC, avec une tva de 19% le montant s'élève à 295 120,00 DA

3-6- La facture

Après la réalisation du projet l'entreprise facture le 03/09/2019

Désignation de la prestation	Unité	Quantité	P/U	Montant
Fouille en tranché à l'engin mécanique en profondeur	ML	400	600,00	240 000,00
Evacuation des déblais	ML	400	200,00	80 000,00
Fourniture et pose de sable	M3	440	700,00	308 000,00
Remblai de la tranchée en sable provenant de la fouille	M3	400	250,00	100 000,00
Pose de câble en conduite, galeries ou dans bureaux y compris aiguillage	ML	200	1 200,00	240 000,00
Soufflage du câble a fibre optique dans les tubes en PEHD	ML	100	1 000,00	100 000,00
Fixation des câbles au niveau des chambres	U	100	1 000,00	100 000,00
Fourniture de grillage avertisseur	ML	1800	700,00	1 260 000,00
Pose de grillage avertisseur	ML	1800	900,00	1 620 000,00
Pose de fourreaux en PEHD	ML	690	800,00	552 000,00
Fournitures des chambres	U	3	2 500,00	7 500,00
Pose des chambres	U	3	2 500,00	7 500,00
MONTANT EN HT	-	-	-	4 615 000,00
TVA 19%	-	-	-	876 850,00
MONTANT EN TTC	-	-	-	5 491 850,00
RETENUE DE GARANTIE 5%	-	-	-	274 592,5
NET A PAYER	-	-	-	5 217 257,5

Source : réalisé par nos soins à partir des documents d'ALGERIE TELECOM

Commentaire : Cette facture reflète tous les travaux réalisés par le prestataire, on constate qu'il y'a une diminution de quantités pour le câble de 50 ML et les fourreaux de 10ML par rapport au bon de commande établit, on conclut que c'est un gain pour l'entreprise vu que le cout de revient de la prestation est beaucoup moins cher par rapport au montant prévus

3-7- Décompte général définitif :

Algérie télécom établie un DGD pour faire ressortir l'avenant

BON DE COMMANDE			FACTURE			AVENANT (plus-value)		
Quantité	P/U	Montant	Quantité	P/U	Montant	Quantité	P/U	Montant
400	600,00	240 000,00	400	600,00	240 000,00	0	600,00	0,00
400	200,00	80 000,00	400	200,00	80 000,00	0	200,00	0,00
440	700,00	308 000,00	440	700,00	308 000,00	0	700,00	0,00
400	250,00	100 000,00	400	250,00	100 000,00	0	250,00	0,00
250	1 200,00	300 000,00	200	1 200,00	240 000,00	50	1 200,00	60 000,00
100	1 000,00	100 000,00	100	1 000,00	100 000,00	0	1 000,00	0,00
100	1 000,00	100 000,00	100	1 000,00	100 000,00	0	1 000,00	0,00
1800	700,00	1 260 000,00	1800	700,00	1 260 000,00	0	700,00	0,00
1800	900,00	1 620 000,00	1800	900,00	1 620 000,00	0	900,00	0,00
700	800,00	560 000,00	690	800,00	552 000,00	10	800,00	8 000,00
300	600,00	180 000,00	0	600,00	0,00	300	600,00	180 000,00
3	2500,00	7 500,00	3	2500,00	7 500,00	0	2500,00	0,00
3	2 500,00	7 500,00	3	2 500,00	7 500,00	0	2 500,00	0,00
Montant (HT)		4 863 000,00	Montant (HT)		4 795 000,00	Montant (HT)		248 000,00
TVA 19%		923 970,00	TVA 19%		876 850,00	TVA 19%		47 120,00
Montant en TTC		5 786 970,00	Montant en TTC		5 491 850,00	Montant en TTC		295 120,00

Source : réalisé par nos soins à partir des documents d'ALGERIE TELECOM

Commentaire : Ce DGD sert à déterminer l'avenant dans ce cas on constate que c'est une plus-value la méthode et de faire la différence entre les quantités commandées et les quantités consommées.

3-8- Fiche projet :

Algérie télécom établie une fiche projet pour déterminer le bénéfice produit pour elle-même

Désignation	Quantités	P/U	Montant en DA
Câbles	200	250,00	50 000,00
Fourreaux	690	400,00	27 600,00
Total			77 600,00

Source : réalisé par nos soins à partir des documents d'ALGERIE

Commentaire : Cette fiche projet sert à démontrer les quantités consommées et déterminer le montant qui sera ensuite ajouté au cout de production de l'entreprise pour elle-même

4- Le traitement comptable

Après vérification du dossier de paiement on constate la prestation de service

03/09/2019			
215		Immobilisation corporelle	4 615 000,00
4456		TVA sur	876 850,00
	404700	Retenue de garantie 5%	274 592,5
	404	Fournisseur	5 217 257,5
		Enregistrement de la P/S	

Commentaire :

- Cette opération consiste à enregistrer la prestation de service d'une installation technique (immobilisation corporelle)
- Pour cela on débite le compte 215 (nommé dans le SCF Installations techniques matériels et outillages industriels) avec un montant de 4 615 000,00 DA
- Ainsi que la TVA de 19% (nommée TVA sur bien et autres service) avec un montant de 876 850,00 DA

- Ensuite on crédite le compte de la retenue de la garantie qui est de 5% avec un montant de 274 592,4 DA
- Pour terminer on crédite le compte 404 fournisseur d'immobilisation avec un montant de 5 217 275,5 DA

Algérie télécom dispose de sa propre fourniture (câbles, fourreaux, joints...) c'est pour cela la création d'une immobilisation par l'entreprise pour elle-même doit être inscrite dans la comptabilité.

La valeur d'entrée dans le patrimoine de cette immobilisation est évaluée selon son coût de production.

L'enregistrement comptable se fait ainsi :

215		Immobilisation en HT	77 600,00	
	73	Production immobilisée		77 600,00

Commentaire :

- Dans cette opération on comptabilise la production de l'entreprise pour elle-même le montant inscrit est déduit de la fiche projet
- On débite le compte 215 d'immobilisation et on crédite le compte 73 production immobilisée

La trésorerie reçoit la dotation après la demande puis procède au règlement du prestataire, l'enregistrement comptable se fait ainsi :

404		12/09/2019		
		Fournisseur d'immobilisation	5 217 257,5	
	512		Banque BNA	5 217 257,5

Commentaire :

On déduit que le paiement a été effectué 9 jours après la facturation

Après un an et un mois l'AT procède à une vérification du chantier si aucun problème n'est signalé, ils établissent un PV de réception provisoire, dans ce cas l'entreprise pourra faire une demande de restitution de retenue garantie

L'enregistrement comptable se fait ainsi :

404700		03/10/2020		
		Retenue de garantie 5%	274 592,5	
	512		Banque	274 592,5

Commentaire :

On déduit de cette opération qu'après un an et mois la restitution de la retenue de garantie de 5% a bien été effectuée et que l'entreprise ne doit rien à Algérie Telecom

Conclusion :

En guise de conclusion de ce chapitre, on déduit que chaque projet d'investissement doit avoir un budget spécifique, car l'entreprise dans laquelle j'ai exercé est une filiale, elle prévoit le budget, et ça doit être validé au niveau de la DG.

L'entreprise doit automatiquement émettre un avis d'appel d'offres afin que le prestataire puisse démontrer qu'il a la possibilité d'exécuter le projet. Dans ce cas, l'AT sélectionne le prestataire en fonction de sa note d'évaluation la plus élevée, puis elle poursuit le projet ou dans ce cas elle ressort la différence entre la prévision et la réalisation Le profit de l'AT est de 2 377 000,00 DA et sa propre production est de 77 600,00 DA cependant, le projet est en hausse et le revenu est de 2 454 600,00 DA

Conclusion générale

L'investissement est le moteur du développement économique mondial. Quel que soit le niveau de développement de l'entreprise, il est absolument nécessaire de s'appuyer sur lui pour le développement durable de l'entreprise. Pour cela, l'entreprise doit choisir le meilleur investissement tout en prenant la bonne décision.

Dans ce travail de recherche, on a essayé de répondre à une question qui fait l'objet d'un débat récent et qui est liée aux modalités de mise en œuvre des projets d'investissement.

Dans la partie théorique, en conclusion de nos travaux, nous sommes arrivées à la conclusion qu'en termes de prise de décision et de sélection de projets d'investissement, le meilleur choix dépend d'un processus clairement défini. L'investisseur choisit donc d'abord le projet qu'il entend réaliser et la cible qu'il vise. Ensuite, il est important de déterminer les modes de financement les plus adaptés pour réaliser la mise en œuvre du projet. De plus, avant la réalisation du projet, ALGERIE TELCOM formulera un budget financier qui aidera à la réalisation et à l'exécution du projet, et enfin après la réalisation et l'achèvement du projet, l'AT procédera à la comptabilité de la prestation de service

Dans la partie pratique, en utilisant les données fournies par ALGERIE TELECOM, on a pu construire un cas et en déduire que le projet d'investissement a été attribué à la société X. on a développé le projet depuis le début de la réalisation jusqu'à l'achèvement du projet, à savoir la composition du budget se fait au niveau de la direction générale, l'appel d'offres, les dossiers des soumissionnaires et son évaluation, le suivi budgétaire et le suivi de l'exécution jusqu'à l'évaluation comptable et la fin du projet.

En résumé de notre cas pratique, le titre du projet retenu est "Réalisation d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibre optiques." Composé de 4 lots, pour notre cas on a choisi d'étudier le 3ème lot qui est : tronçon site ATM06306 TIBANE - 060XXP- URAD SIDI AICH BEJAIA, après étude du document complet, on a finalement obtenu les Résultats positifs avec un gain de 2 454 600,00 DA c'est la différence entre le budget accordé et les prestations fournies, et plus de la production de l'entreprise. Pour sa part, on en déduit que le projet d'investissement est bénéfique à Algérie Télécom

On précise que les travaux effectués sont soumis à certaines restrictions, à savoir :

- Données fournies par ALGERIE TELECOM insuffisantes ;
- Manque de temps par défaut d'avoir effectué mon stage au mois de ramadan.

De manière générale, le stage qu'on a effectué nous a permis de nous faire des idées sur le domaine professionnel de l'investissement et de compléter nos connaissances théoriques par des expériences pratiques. On suggère que les futurs étudiants intéressés par des recherches sur ce sujet se développent dans cette direction.

Bibliographie

Ouvrages :

- Ali Tazdait, « maîtrise du système comptable et financier », édition ACG Alger, 1ere édition, Alger.
- Ardoin, « Le contrôle de gestion », 2eme édition Economica, France 2000, P175.
- B. DORIATH & C. GOUJET, « Gestion prévisionnelle et mesure de la performance », 3eme édition Dunod, Paris 2007.
- BEATRICE & Francis. GRANDGUILLOT, Analyse financière : Activité-Rentabilité, Structure financière, Tableaux de flux, Gualino éditeur, 4ème éd, Paris, 2006.
- BOUGHAB. A « Analyse et évaluation des projets », BERTI, édition Alger 2005.
- C.BIGAUT, « Finance publique droit budgétaire », édition Marketing, Paris 1995.
- C.SELMER, « Toute la fonction finance », édition Dunod, Paris 2006.
- Claude ALAZARD, Sabine SEPARI, « Contrôle de gestion : manuel et applications », édition Dunod, 2ème édition, Paris, 2010.
- F. MAXI, « Gestion financier de l'entreprise », édition Dunod, Paris 2008.
- F.X. SIMON & M. TRABLSI, « Préparer et défendre un projet d'investissement », édition Dunod, Paris 2005.
- FB. GRANDGUILLOT, « L'essentiel du contrôle de gestion »,8eme édition Lextenso, France 2014.
- G. LANGLOIS & C. BONNIER & M. BRINGER, « Contrôle de Gestion », éditions Foucher, Paris 2006.
- G. LANGLOIS & C. BONNIER & M. BRINGER, « Contrôle de gestion », édition BERTI, Alger 2008.
- G. LANGLOIS, « Contrôle de gestion et gestion budgétaire », 3eme édition Pearson Education, France 2006.
- J. BARREAU & J. DELAHAYE, « Gestion Financière », 4eme édition Dunod, Paris 1995.
- J. CHRISSOS & R. GILET, « Décision d'investissement »,2eme édition Darios & Pearson éducation, Frances 2003-2008.
- J. LOCHARD, « La gestion budgétaire », édition d'Organisation, Paris 1998.
- KADDOURI. Amar, MIMECHE. Ahmed, « Cours de comptabilité financière selon les normes IAS/IFRS et le SCF 2007 », éditions ENAG, Alger, 2009.
- L.GEORGES, « Contrôle de gestion et Gestion budgétaire », 3eme édition Pearson éducation, France 2006.
- LE MANH. Anne, MAILLET-BAUDRIER. Catherine, « Normes comptables internationales IAS/IFRS », édition Berti, Alger, 2007.
- M. GERONIMI, « De la comptabilité à l'analyse financière », édition Gasion Berger, Paris 1996.
- M. GERVAIS, « Contrôle de gestion », édition Librairie Vuibert, Paris 1997.
- Mme AMIZ Aziza, « Comptabilité des opérations courantes », Royaume du Maroc

- Pierre RAMAGE, Analyse et diagnostic financier, Edition d'organisation, Paris, 2001.
- Pierre. GENSSE & Patrick. TOPSACALIAN, Ingénierie Financière, Ed. ECONOMICA, Paris, 1999.
- R. HODAYER, « Evaluation financière des projets », 2eme édition Economica, Paris 1999, P9.
- RAFFOURNIER. Bernard, « Les normes comptables internationales (IFRS/IAS) », édition Economica, Paris, 2005, p.135 – 136.
- S. ERIC, « Gestion Financier », 2eme Edition Economica, Paris 2000.
- Stengel. « Le choix des investissements dans une économie incertaine », 3eme édition, Paris, P20

Memoires:

Mémoire de master, « Réalisation d'un projet d'investissement : démarche et procédure », université Abderrahmane Mira de Bejaïa, Promotion 2011 – 2012.

Normes internationales :

- La norme IAS 16, de l'IASB
- La norme IAS 17, de l'IASB

Dictionnaire :

- Dictionnaire économique et de sciences sociales, 7ème édition, Edition Nathan, Paris, 2006.
- Echaude maison C.D, Dictionnaire d'économie et des sciences sociales, Edition Nathan, Paris, 1993.

Webographie :

- <https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/>
- <https://www.manager-go.com/>
- <https://www.thebusinessplanshop.com/>
- <https://blog-gestion-de-projet.com/>

ANNEXE

ANNEXE 01 : Déclaration de probité

ANNEXE 02 CCAG DECLARATION DE PROBITE

1/ Identification du contractant :

Désignation du contractant :

.....
.....
.....

2/ Objet du contrat :

.....
.....
.....

3/ Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat :

.....
....., agissant :

En son nom et pour son compte.

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de la société :

.....
.....
.....

Adresse, numéro de téléphone numéro de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

.....
.....
.....
.....

Forme juridique de la société :

.....
.....
.....

4/ Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents d'Algérie Télécom.

Non Oui

Dans l'affirmative (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du

jugement)

.....
...
.....
...

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent d'Algérie Télécom, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un contrat ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un contrat ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le contrat ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux contrats d'Algérie Télécom.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement, présenter une seule déclaration pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n°2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 02 : Déclaration à souscrire

ANNEXE 01 CCAG DECLARATION A SOUSCRIRE

1/ Identification du contractant :

Désignation du contractant :

Nom, prénom, qualité du signataire du contrat d'Algérie Télécom :

2/ Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :

Présentation du soumissionnaire :

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société :

.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

Dénomination du groupement :

.....

.....

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

.....

.....

3/ Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du contrat :

.....

.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du
contrat.....

.....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un contrat alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

N° LOT	OBJET DU LOT
.....
.....
.....

Offre de base

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) :

.....

Prix en option (s) suivant (s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs Montants) :

.....

4/ Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du contrat prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire :

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte :

Dénomination de la société :

.....

Adresse, numéro de téléphone, numéro de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat :

.....

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :

.....

Adresse, numéro de téléphone, numéro de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la

société à l'occasion du contrat :

.....
.....
.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :
Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société :

.....
.....

Adresse, numéro de téléphone, numéro fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

.....
.....
.....
.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat :

.....
.....
.....
.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS
.....
.....
.....

À livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres), à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/ Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....

6/ Décision du contractant :

La présente offre est :

.....

A, le

Signature du représentant du contractant :

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 03 : Lettre de soumission

**ANNEXE 03 CCAG
LETTRE DE SOUMISSION**

1/ Identification du contractant :

Désignation du contractant :

.....
.....

Nom, prénom, qualité du signataire du contrat d'Algérie Télécom :

.....
.....

2/ Présentation du soumissionnaire :

Présentation du soumissionnaire :

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

- 1/
- 2/
- 3/

Dénomination du groupement :

.....
.....

3/ Objet de la lettre de soumission :

Objet du contrat d'Algérie Télécom :

.....
.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du contrat d'Algérie Télécom :

.....
.....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un contrat d'Algérie Télécom alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

N° LOT	OBJET DU LOT
.....
.....
.....

.....

4/ Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société :

Adresse, numéro de téléphone, numéro de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat d'Algérie Télécom :

.....

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :

Adresse, numéro de téléphone, numéro de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat d'Algérie Télécom :

.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/ Dénomination de la société :

.....
.....

Adresse, numéro de téléphone, numéro de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

.....
.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat d'Algérie Télécom :

.....
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de contrat d'Algérie Télécom et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet du contrat.
- Me sou mets et m'engage envers (indiquer le nom du contractant)

.....
À exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du contrat en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes) :

.....
...
.....
...

En cas d'allotissement, préciser les numéros des lots concernés, leurs intitulés et le montant de chaque lot :

N° LOT	OBJET DU LOT	MONTANT DU LOT
.....
.....
.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

DESIGNATION DES MEMBRES	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT DES PRESTATIONS
.....
.....
.....

Imputation budgétaire :

.....

Le contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° ouvert auprès

Adresse :

5/ Signature du soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance numéro 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE
.....
.....
.....

6/ Décision du contractant :

La présente offre est :
.....

A, le

Signature du représentant du contractant :
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 04 : Facture

Adresse:
N.I.S:
N.I.F:
Compte Bancaire N°:

R.C.N°:
N° Article:
BNA Agence De

TEL : 0660,44,03,50

doit : ALGERIE TELECOM - Direction Opérationnelle de BEJAIA
RCN°: 02B 0018083
NIF N°: 000 216 299 033 049
AIN°: 0601 31 06 284
NIS N°: 000 216 290 656 936
TEL/FAX: 034 22 14 59

Facture N°: /2021

B.C N°:
O.D.S N°:
CONTRAT N°:
PROJET : Réalisation d' infrastructure d' accueil pose et raccordement des cables a fibres optiques.
LOT N° 10 :

le :

N° Art	Désignation des prestations	Unité	Quantité	Prix Unitaire HT/DA	Prix Total HT/DA
RT101	Ouverture de tranchée sur une profondeur de 110 cm et une largeur ne dépassant pas les 30 cm (tous types de terrain) y compris décollation de revêtement de toute nature, chargement, transport et évacuation des déblais impropres au réemploi en décharge publique, toutes fournitures pour le remblayage de la tranchée ainsi son compactage	ML			0,00
RT103	Fouille en mini ou micro tranchée sur 40 cm sous la chaussé, y compris démolition de revêtement de toute nature et de tous types de terrains, chargement, transport et évacuation des déblais impropres au réemploi en décharge publique, toutes fournitures (béton) pour le remplissage de la tranchée ainsi son compactage	ML			0,00
RT104	Percement d'ouvrages pour passage de fourreau (chambre, mur....)	U			0,00
RT202	Pose des fourreaux en PEHD (32,6/40,0) avec accessoires (joint, séparateur....etc.), y compris nettoyage de fond de fouille, montage au porte touret, raccordement, assemblage, calibrage, mandrinage et teste d'étanchéité	ML			0,00
SN	Fourniture de fourreaux PEHD diamètre 53,6/63 y compris accessoires	ML			0,00
SN	Fourniture et pose de bouchons étanche d'obturation d'alvéoles	U			0,00
SN	Pose des fourreaux en PEHD (53,6/63) avec accessoires (joint, séparateur....etc.), y compris nettoyage de fond de fouille, montage au porte touret, raccordement, assemblage, calibrage, mandrinage et teste d'étanchéité	ML			0,00
RT209	Pose du grillage avertisseur	ML			0,00
SN	Fourniture et pose d'encadrement métallique pour chambres chaussee tybe 100*50*10 chambre A2R 02 dalles 99*31,5*10 DIM (1,00 m*0,64 m)	U			0,00
SN	Fourniture de dalle (99*31,5*10)	U			0,00
SN	chambre renforce de tybe A2	U			0,00
RT218	Etablissement des bulletins d'achèvement des travaux	ML			0,00
RT301	Remise en état des lieux (Réfection bitume, carreaux, dalles,...)	M²			0,00
RT501	Soufflage câble FO y compris fixation au niveau des chambres	ML			0,00
RT502	Tirage manuel du câble FO y compris fixation au niveau des chambres	ML			0,00
RT601	Raccordement test et mesure d'un brin de câble FO au niveau des joints, des têtes de câble et des armoires optiques, y compris fixation des têtes de câble, test et mesure d'acceptance,	U			0,00
RT602	Etiquetage de tous types de câble au niveau des chambres de tirage, des façades, en aérien, des épissures, têtes de câble et répartiteurs optiques y compris fourniture de médaillon.	U			0,00
				MONTANT H.T	0,00
				TVA 19%	0,00
				MONTANT T.T.C	0,00
				RETUNUE 5%	0,00
				NET A PAY	

Arrêtée la présente facture en TTC à la somme de :

LE GERANT :

ANNEXE 05 : Bon de commande manuelle



ALGERIE TELECOM-SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DE BEJAIA
BON DE COMMANDE
N° 493/20 du 09/09/2020

Contrat N° 53/20 du 09/09/2020

Entreprise :

Conformément aux dispositions contractuelles, les travaux objet du présent bon de commande sont ceux spécifiés ci-dessous au présent tableau:

Objet Réalisation d'infrastructure d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibres optiques

Lieu

N° Art	Désignation des prestations	Unité	Quantité	Prix Unitaire en chiffre	Prix Total
REALISATION DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL					
RT101	Ouverture de tranchée sur une profondeur de 110 cm et une largeur ne dépassant pas les 30 cm (tous types de terrain) y compris décollation de revêtement de toute nature, chargement, transport et évacuation des déblais impropres au réemploi en décharge publique, toutes fournitures pour le remblayage de la tranchée ainsi son compactage	MI			0,00
RT102	Ouverture de tranchée sur accotement avec trancheuse sur une profondeur de 80 cm et une largeur ne dépassant pas les 30 cm (quelle que soit la nature) y compris démolition de revêtement de toute nature, chargement, transport et évacuation des déblais impropres au réemploi en décharge publique, toutes fournitures (sable, grave concassées, touvenant,...) pour le remblayage de la tranchée ainsi son compactage.	MI			0,00
RT103	Fouille en mini ou micro tranchée sur 40 cm sous la chaussée, y compris démolition de revêtement de toute nature et de tous types de terrains, chargement, transport et évacuation des déblais impropres au réemploi en décharge publique, toutes fournitures (béton) pour le remplissage de la tranchée ,	MI			0,00
RT104	Percement d'ouvrages pour passage de fourreau (chambre, mur,...)	U			0,00
RT105	Forage horizontal pour tous type de traversée, inclus toute fourniture et travaux d'exécutions inclus	ML			0,00
Sous Total (1) HT					0,00
FOURNITURE ET POSE DU MATERIEL					
RT201	Fourniture des fourreaux en PEHD (32,6/40,0) avec accessoires (joint, séparateur.....etc.),	ML			0,00
RT202	Pose des fourreaux en PEHD (32,6/40,0) avec accessoires (joint, séparateur.....etc.), y compris nettoyage de fond de fouille, montage au porte touret, raccordement, assemblage, calibrage, mandrinage et teste d'étanchéité	ML			0,00
RT203	Fourniture des fourreaux en PEHD (73,6/90,0) avec accessoires (joint, séparateur.....etc.),	ML			0,00
RT204	Pose des fourreaux en PEHD (73,6/90,0) avec accessoires (joint, séparateur.....etc.), y compris nettoyage de fond de fouille, montage au porte touret, raccordement, assemblage, calibrage, mandrinage et teste d'étanchéité	ML			0,00
SN	Fourniture de fourreaux PEHD diamètre 53,6/63 y compris accessoires	ML			0,00
SN	Fourniture et pose de bouchons étanche d'obturation d'alvéoles	U			0,00
SN	pose des fourreaux en PEHD 53,6/63 avec accessoires (joint, séparateur....) , y compris nettoyage de fond de fouille, montage au porte touret , raccordement, assemblage, calibrage et teste d'étanchéité	ML			0,00
RT205	Fourniture des fourreaux en acier galvanisés de Ø 120	ML			0,00
RT206	Mise en place des fourreaux en acier galvanisés de Ø 120 et enrobage en béton pour la protection du PEHD au niveau des points spéciaux (oueds, etc.)	ML			0,00
RT 207	Fourniture et pose d'encorbellement au niveau de l'ouvrage d'art en accrochage y compris de fixation anti vandallissions, fourreaux en galvanisé, et toutes suggestions de bonnes exécutions	ML			0,00
RT208	Fourniture de grillage avertisseur de couleur verte	ML			0,00
RT209	Pose du grillage avertisseur	ML			0,00
RT210	Fourniture et pose des appuis métalliques (7 mètre) avec accessoire (pince d'encrage, support de pas,,etc), inclus tous travaux d'exécution.	U			0,00
RT211	Fourniture des chambres type L3C avec les trappes en fonte,	U			0,00
RT212	Pose des chambres type L3C avec les trappes en fonte, y compris fouille, lit de gravier, remblayage et compactage des vides autour de la chambre et connections des PEHD	U			0,00
RT213	Fourniture des chambres type BMH avec les trappes en béton armé	U			0,00
RT214	Pose des chambres type BMH avec les trappes en béton armé, y compris fouille, lit de gravier, remblayage et compactage des vides autour de la chambre et connections des PEHD	U			0,00
RT215	Fourniture des chambres prefabricuées en béton armé type B1R avec encadrement métallique et dalles en béton armé	U			0,00
RT216	Pose des chambres prefabricuées en béton armé type B1R avec les dalles en béton armé, y compris fouille, lit de gravier, remblayage et compactage des vides autour de la chambre et connections des PEHD	U			0,00
SN	Fourniture et pose d'encadrement métallique pour chambres S/Chaussée type 100x50x10.Chambre type A2R (02 dalles 99x31, 5x10) DIM. (1,00m x 0,64m).	U			0,00
SN	fourniture de dalle (99x31,5x10)	U			0,00
SN	chambre renforcée de type A2,	U			0,00
RT217	Fourniture et pose de balise de repérage				0,00
RT218	Etablissement des bulletins d'achèvement des travaux	ML			0,00

Sous Total (1) HT				0,00
REMISE A L'ETAT INITIAL DU SITE				
RT301	Remise en état des lieux (Réfection bitume, carreaux, dalles, ...)	M ²		0,00
Sous Total (3) HT				0,00
NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES CHAMBRES				
RT401	Recherche et déterrement de chambre (aiguillage sondage et déterrement)	U		0,00
RT402	Nettoyage des chambres, y compris évacuation des déblais	M ³		0,00
RT403	Réparation des casses en PVC, y compris fourniture de tous matériels nécessaires.	ML		0,00
Sous Total (4) HT				0,00
POSE DE CABLE				
RT501	Soufflage câble FO y compris fixation au niveau des chambres	ML		0,00
RT502	Tirage manuel du câble FO y compris fixation au niveau des chambres	ML		0,00
RT503	Pose de câble en autoportée	ML		0,00
RT504	Pose de câble sur façade y compris toutes fournitures nécessaires	ML		0,00
RT505	Dépose du câble FO	ML		0,00
Sous Total (5) HT				0,00
RACCORDEMENT, MESURES ET TEST DU CABLE FIBRES OPTIQUES				
RT601	Raccordement test et mesure d'un brin de câble FO au niveau des joints, des têtes de câble et des armoires optiques, y compris fixation des têtes de câble, test et mesure d'acceptance.	U		0,00
RT602	Etiquetage de tous types de câble au niveau des chambres de tirage, des façades, en aérien, des épissures, têtes de câble et répartiteurs optiques y compris fourniture de médaillon..	U		0,00
Sous Total (6) HT				0,00
RECAPITULATIF				
SOUS TOTAL1 (REALISATION DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL) EN HT				-
SOUS TOTAL2 (FOURNITURE ET POSE DU MATERIEL) EN HT				-
SOUS TOTAL3 (REMISE A L'ETAT INITIAL DU SITE) EN HT				-
SOUS TOTAL5 (POSE DE CABLE) EN HT				-
SOUS TOTAL6 (RACCORDEMENT, MESURES ET TEST DU CABLE FIBRES OPTIQUES) EN HT				-
TOTAL GENERAL EN HT				-
TVA (19%)				-
TOTAL GENERAL EN TTC				-

Arrêté le présent bon de commande à la somme de : trois millions cent quarante huit mille neuf cent soixante dix huit dinars

LA DIRECTRICE



ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle de Bejaia

ORDRE DE SERVICE
DE DEMARRAGE DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRESE ET
COMPLEMENTAIRES

N° /21 DU / /2021

Le Directrice Opérationnelle de Bejaia Invite l'entreprise -----
----- à -----

Titulaire du contrat N° : /21 DU -----/-----/2021

Et ODS N° : N°-----/21 DU -----/-----/2021

Relatif au projet

- **PROJET : Réalisation des infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibres optiques**
- D'entamer les travaux supplémentaires à compter Du : ---/---/2021

LA DIRECTRICE

NOTIFICATION

ODS N° : -----/21 DU -----/-----/2021

Je soussigné, monsieur ----- gérant de l'entreprise : -----

----- déclare avoir reçu ce jour :

Une copie de l'ordre de service de démarrage des travaux supplémentaires et complémentaires relatif au projet **Réalisation des infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibres optiques**

L'Entreprise

ANNEXE 08 : PV de réception provisoire

ALGERIE TELECOM-SPA
DIRECTION OPERATIONNEL DE BEJAIA

SOUS DIRCETION TECHNIQUE
DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

PV DE RECEPTION PROVISOIRE DE CHANTIER

CMP	0
Désignation des travaux	0
Site de Réalisation (Lieu Travaux)	0
Par l'entreprise	0
Conformement ODS N°	0 du 00/01/1900

Mr 0	R/DO
Mr 0	C/Cellul CMP-Chargé du suivi du projet
Mr 0	R/Chargé de la surveillance des travaux
Mr 0	0
Mr 0	R/ENTREPRISE

La commission après avoir constaté les travaux et suit à l'opération de verification et de controle effectués; prononce la réception provisoire des travaux :

EN DATE DU

RESERVES

Le R/DO

C/CELLULE CMP

Chargé du suivi du projet

LE R/Chargé de la surveillance des travaux

L'ENTREPRISE

**ALGERIE TELECOM - SPA -
DIRECTION OPERATIONNELLE
DE BEJAIA
SOUS DIRECTION TECHNIQUE
DEPARTEMENT TRANSPORT**

AVENANT N°01

**REALISATION D'INFRASTRUCTURES D'ACCEUIL POSE ET RACORDEMENT
DES CABLES A FIBRE OPTIQUE**

LOT N° 10

Le contractant : La direction opérationnelle de Bejaia

Le cocontractant :

Article N°01 : Parties contractantes

AVENANT N° 01

Avis d'appel d'offres N °04/DO /SDFS/DAL 2020, Portant sur les travaux de réalisation d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibres optique : LOT N° 10 MSAN VILLAGE AIT DASSEN -IGHIL ALI

Conclu entre

Mme ----- Directrice Opérationnelle de Bejaia représentant Algérie Telecom désigné ci-après par le terme « Le contractant »

D'une Part

ET

Mr ----- Représentant l'entreprise -----, Désigné ci-après par le terme « Le cocontractant »

D'autre part

Avenant conclu conformément aux procédures de passation des marchés de l'entreprise d'Algérie télécom en vigueur.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

0,00

0,00

ENTREPRISE :
OBJET : Réalisation d'infrastructure d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibres optiques

L'ENTREPRISE	C/FO	C/DPT	SOUS DIRECTEUR TECHNIQUE



« ANNEXE 2 »

ETAT RECAPITULATIF DES ACCESSOIRES REMIS
AU COCONTRACTANT
POUR LES TRAVAUX DE POSE

Le cocontractant :

Contrat N° :

BON DE COMMANDE N° :

LOT N° 10

Désignation	Unité de mesure	Quantité livrée au cocontractant	Quantité utilisée	Quantité reversée
PEHD (32.6/40.0)	ML			0
SEPARATEUR	U			0
RACCORDS PEHD	U			0
JOINT 72 FO	U			0

Date :

Le Directeur de la structure porteuse du projet



« ANNEXE 2 »

ETAT RECAPITULATIF DES CABLES REMIS AU
COCONTRACTANT
POUR LES TRAVAUX DE POSE

Le cocontractant : -

Contrat N° :

BON DE COMMANDE N° :

LOT N°

Désignation	Unité de mesure	Quantité livrée au cocontractant	Quantité utilisée	Quantité reversée
CABLE FIBRE OPTIQUE 36 SOUPLE	ML			0

Date :

Le Directeur de la structure porteuse du projet

Table des matières

Remerciements

Dédicace

Introduction générale..... 1

CHAPITRE I : Projet d'investissement : généralités et notions de base

Introduction 4

Section 01 : Généralités sur les investissements 4

1- Définitions et typologies des investissements..... 4

1-1- Définitions..... 4

A- Selon les comptables 4

B- Selon les économistes : 5

C- Selon les gestionnaires 5

D- Selon les financiers 5

1-2- Typologies d'investissement..... 5

A- Par nature comptable..... 5

B- Par objectifs..... 7

C- Par le risque 8

D- Par l'échelonnement des flux financiers du projet 8

2- Objectifs et amortissement des investissements..... 9

2-1- Objectifs des investissements..... 9

A- Maintenir en l'état l'outil productif..... 9

B- Se moderniser 9

C- Se développer 10

D- Investissement stratégique 10

2-2- Amortissement des investissements..... 10

A- Définitions et objectifs d'amortissement..... 10

B- Modes d'amortissement 11

Section 02 : Projet d'investissement..... 16

1- Définitions et caractéristiques d'un projet d'investissement..... 16

1-1- Définitions..... 16

1-2- Caractéristiques d'un projet d'investissement..... 16

A- Le capital investi 16

B- La durée de vie	17
C- les flux de trésorerie générés par le projet.....	17
2- Etapes d'étude d'un projet d'investissement.....	19
2-1- Identification des catégories de projet.....	19
2-2- Recherche des projets.....	19
2-3- Collecte de l'information	20
2-4- Sélection.....	20
2-5- Financement.....	20
2-6- Réalisation et contrôle.....	20
3- Importance et la complexité de la décision d'investissement	21
3-1- Définition	21
3-2- L'importance de la décision d'investissement	21
3-3- La complexité de la décision d'investissement	21
Section 3 : le mode de financement des investissements	22
1- Financement par fonds propres (financement interne).....	22
1-1- La capacité d'autofinancement	23
1-2- Les cessions d'éléments d'actifs	25
1-3- L'augmentation du capital	25
2- Financement par quasi- fonds propres	26
2-1- Les comptes courants d'associés.....	26
2-2- Les titres participatifs.....	27
2-3- Les prêts participatifs	27
2-4- Les titres subordonnés.....	27
2-5- Les primes et subventions	27
3- Financement par emprunt (financement externe).....	27
3-1- Le financement par emprunt bancaire indivis	27
3-2- Le financement par emprunt obligataire	28
3-3- Les crédits bail	29
Conclusion :.....	31

Chapitre II : budgétisation et traitement comptable des investissements

Introduction	32
Section 01 : Généralités et élaboration du budget	32
1- Définitions et objectifs du budget	32
1-1- Définitions.....	33
A- Aspect générale	33

B- Aspect financier.....	33
C- Aspect comptable	33
D- Aspect juridique	33
1-2- Objectifs	34
2- Rôles et typologies du budget	34
2-1- Le rôle du budget	34
A- Coordination, prévision et simulation	34
B- Délégation, motivation et évaluation.....	34
C- Conflit entre les rôles assignés aux budgets	35
2-2- Typologies du budget.....	35
A- Les budgets opérationnels	35
B) Les budgets financiers	37
C- Le budget des frais généraux	39
3- Principes et processus budgétaire.....	40
3-1- Principes.....	40
A- Le principe de l'annualité du budget	40
B- Le principe de l'unité budgétaire.....	40
C- Le principe de l'universalité budgétaire	40
D- Le principe de spécialité.....	41
4- Processus d'élaboration d'un budget	41
A- Etape de préparation.....	41
B- Etape de lancement.....	42
C- Etape de déroulement	42
D- Etape d'arrêt.....	42
Section 02 : Contrôle budgétaire et suivi des investissements.	43
1- Elaboration d'un budget prévisionnel d'un projet d'investissement.....	43
1-1- Prévisions, budgétisations, contrôle.....	43
A- Prévisions	43
B- Budgétisation.....	45
C- Contrôle.....	45
2- Contrôle budgétaire d'un projet d'investissement	46

2-1- Définitions et contrôle budgétaire.....	46
A- Contrôle du budget pendant la durée de réalisation de l'investissement.....	46
B- Le contrôle de financement	46
C- Contrôle de la rentabilité à la réception de l'investissement	49
3- Suivi d'investissement et procédure de contrôle budgétaire	49
3-1- Suivi d'investissement	49
A- Les éléments d'exploitation	49
B- Analyse des écarts	50
C- Les outils de suivi d'investissement	50
4- Procédure du contrôle budgétaire.....	51
5- Limites du contrôle budgétaire et présentation du tableau de suivi d'investissement.....	52
A- Limite de contrôle budgétaire	52
B- Présentation du tableau de suivi d'investissement	53
Section 03 : Les immobilisations corporelles : notions de base.....	54
1- Définition des immobilisations corporelles.....	54
2- Classification des immobilisations corporelles.....	55
3- Evaluation initiale des immobilisations corporelles.....	56
3-1- Immobilisations acquises : coût d'acquisition	56
3-2- Immobilisations produites par l'entreprise : coût de production.....	57
3-3- Immobilisations reçues à titre gratuit.....	57
3-4- Immobilisations acquises au moyen de subventions.....	57
3-5- Immobilisations acquises par voie d'échange.....	57
3-6- Immobilisations libellées en devises	58
3-7- Immobilisations reçues à titre d'apport en nature	58
3-8- Les pièces de rechange.....	58
4- Comptabilisation des immobilisations corporelles à l'entrée	58
4-1- Cas des immobilisations acquises	58
4-2- Cas des immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	59
4-3- Cas des immobilisations reçues à titre gratuit.....	59
4-4- Cas d'une immobilisation complexe	60
4-5- Cas des dépenses ultérieures	60
5- Cas particulier	61
5-1- Immeuble de placement	61
5-1-1- Evaluation initiale des immeubles de placement.....	62

5-1-2- Evaluation ultérieure des immeubles de placement	62
5-2- Le crédit-bail « contrat de location-financement »	63
5-2-1- Critères de classification	63
5-2-2- La comptabilisation des contrats de location-financement.....	63
Conclusion :.....	65

CHAPITRE III : Projet d'investissement cas ALGERIE TELECOM

Introduction :.....	66
Section 01 : Généralité sur Algérie Telecom	66
1- Présentation d'Algérie Telecom :	66
2- Missions et objectifs d'Algérie Télécom :	67
2-1- Missions :.....	67
2-2- Objectifs :.....	68
3- Historique d'Algérie Télécom :	68
3-1- Le contexte historique avant 2000 :.....	68
3-2- Le contexte historique après l'an 2000 :	69
4- Le groupe d'Algérie Telecom :.....	70
A. La téléphonie mobile (ATM Mobilis) :.....	70
B. ATS :.....	70
5- Les services offerts par Algérie Télécom :	70
6- Organigramme de l'entreprise :	71
Section 2 : démarche, budgétisation, réalisation et comptabilisation d'un projet d'investissement	72
1- Procédure d'élaboration des budgets	72
2- Procédure de réalisation du projet d'investissement.....	72
1- Phase 01 : identification du projet.....	73
2- Phase 02 : conception.....	73
3- Phase 03 : la réalisation.....	73
4- Phase 04 : le paiement du prestataire	78
Section 03 : Cas travaux de réalisation d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibre optiques.	82
1- Identification du projet :.....	82
2- Planning de réalisation :.....	82
3- Suivi de l'investissement :	84
3-1- Planning de réalisation budgétaire :.....	84
3-2- L'attachement :	85

3-3- Bon de sortie :	85
3-4- Bon de reversement.....	86
3-5- Les avenants :.....	86
3-6- La facture	87
3-7- Décompte général définitif :	88
3-8- Fiche projet :	89
4- Le traitement comptable.....	89
Conclusion :.....	92
Conclusion générale	93

ANNEXE

Résumé

Résumé

Quelle que soit l'ampleur du développement de l'entreprise, l'objet de l'investissement est indispensable pour maintenir la croissance et assurer sa pérennité à long terme.

L'investissement est toujours une question d'avenir. L'entreprise doit intégrer ses politiques d'investissement dans un cadre stratégique pour atteindre ses objectifs.

Une fois le budget confirmé par la direction générale, la réalisation du projet d'investissement dans la SPA Algérie Télécom nécessite un avis d'appel d'offres afin que le prestataire puisse soumissionner, et la SPA puisse mener des recherches techniques et des recherches financières sur le prestataire pour attribuer le projet et superviser l'investissement.

Mots clés : Investissement, financement, budgétisation, traitement comptable, avis d'appel d'offre, contrôle, suivi.

Abstract

Regardless of the scale of the company's development, the purpose of the investment is essential to maintain growth and ensure its long-term sustainability.

Investing is always a question of the future. The company must integrate its investment policies into a strategic framework to achieve its objectives.

Once the budget has been confirmed by the general management, the realization of the investment project in the Algeria Telecom SPA requires a tender notice so that the service provider can bid, and the SPA can conduct technical research and financial research. on the service provider to assign the project and supervise the investment.

Keywords: Investment, financing, budgeting, accounting treatment, invitation to tender, control, monitoring.

ملخص

بغض النظر عن حجم تطور الشركة، فإن الغرض من الاستثمار ضروري للحفاظ على النمو وضمان استدامته على المدى الطويل.

الاستثمار هو دائما مسألة المستقبل. يجب على الشركة دمج سياساتها الاستثمارية في إطار استراتيجي لتحقيق أهدافها. بمجرد تأكيد الميزانية من قبل الإدارة العامة، يتطلب تحقيق المشروع الاستثماري في شركة للاتصالات الجزائر إشعاراً بالمناقصة حتى يتمكن مزود الخدمة من تقديم العطاءات، ويمكن للوكالة إجراء بحث تقني وبحث مالي. إسناد المشروع والإشراف على الاستثمار.

الكلمات المفتاحية: استثمار، تمويل، ميزانية، معالجة محاسبية، دعوة لتقديم عطاءات، رقابة